

04

23

04 / *Zoom*
CPI

12 / *Interview*
ANNE CALTEUX

20 / *Focus*
A DEEP DIVE INTO INNOVATION
AND TECH - REPORT ON FEDIL
STUDY TRIP TO BOSTON

38 / *Carte Blanche*
ERIC KLÜCKERS



**TERRASSEMENT TRAVAUX DE VOIRIE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE
POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS BATTAGE DE
PALPLANCHES PAR VIBRO-FONÇAGE PIEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ
DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DU BÉTON ARMÉ TRAVAUX EN BÉTON
ARMÉ FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS**

BAATZ
CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION

BAATZ Constructions Exploitation S.à r.l.
1, Breedewues L-1259 SENNINGERBERG

www.baatz.lu



Sommaire

03

Éditorial

04

Zoom

CPI

11

Bienvenue à nos nouveaux membres

12

Interview

Anne Calteux

20

Focus

A deep dive into innovation and tech - Report on FEDIL study trip to Boston - par Céline Tarraube

31

Actualités de la FEDIL

CoPres of BusinessEurope / OIT - La FEDIL à la 111^e session de la Conférence internationale du travail / Les lauréats des Luxembourg Cloud Awards 2023 / FTL fête les 20 ans des PSF de support / Cercle des chefs du personnel / FEDIL Brussels Day 2023 / Room #42

36

Opinion

Commodo 5.0 - par Jean-Marc Zahlen

Un régulateur/coordonateur unique du numérique - par Georges Santer

38

Carte Blanche

"Klima-Bündnis" - une opportunité manquée de soutien à l'industrie luxembourgeoise ? - par Eric Klückers, Contern S.A.

41

Chronique juridique

Licenciement avec préavis suivi d'un licenciement avec effet immédiat : devoirs de l'employeur - par Ella Gredie

43

Publications & positions de la FEDIL

PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2023



APPEL À CANDIDATURES

Le Prix de l'Environnement de la FEDIL vise à récompenser les entreprises dont les efforts techniques et financiers ont pour but de concilier productivité et préservation des ressources naturelles, développement durable et efficacité énergétique.

Les lauréats verront leur engagement reconnu et valorisé et pourront participer au concours européen.

Le règlement et le formulaire de candidature peuvent être téléchargés sur www.fedil.lu/fr/publications/prix-de-lenvironnement-2023/

*Les candidatures sont à déposer
avant le 15 septembre 2023*



Enfin les vacances

Avant de partir en vacances, les législateurs européen et national se sont carrément surpassés en poussant à fond la production de nouvelles règles et formalités impactant le fonctionnement et les coûts des entreprises. Voici un petit échantillon du catalogue de printemps/été 2023 :

- La loi introduisant un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral à l'occasion des relations de travail, adoptée au mépris du dialogue social au Luxembourg et qui crée une insécurité juridique pour les entreprises du fait de la coexistence de deux régimes issus l'un de la loi, l'autre de l'accord interprofessionnel conclu le 25 juin 2009, et de leurs incohérences sur des sujets identiques.
- La loi sur le droit à la déconnexion entraînant de nouveaux coûts et formalités.
- La loi sur les lanceurs d'alerte qui va plus loin que la directive en couvrant tout le droit national. Elle oblige les entreprises, entre autres, à mettre en place et à gérer un canal de signalement interne avec pas mal de questions encore ouvertes.
- La loi introduisant un congé d'aidant et un congé pour cas de force majeure qui va plus loin que la directive. Elle impose de nouvelles charges financières pour les entreprises et suscite pas mal de problèmes pour les employeurs dans leur mise en œuvre pratique.
- La directive NIS2 (Network and Information System Security) qui introduit une nouvelle nomenclature d'entités essentielles ou importantes qui devront

implémenter de nouvelles mesures techniques, organisationnelles et opérationnelles.

- La directive «CSR» qui impose à toutes les grandes entreprises et à toutes les sociétés cotées en bourse de publier des informations sur ce qu'elles considèrent comme les risques et les opportunités découlant des questions sociales et environnementales, ainsi que sur l'impact de leurs activités sur les personnes et l'environnement.
- Le premier vote au Parlement sur la «Corporate sustainability due diligence directive» qui exige des chaînes d'approvisionnement durables avec un devoir de diligence et des rapports obligatoires couvrant l'impact des entreprises sur les droits de l'homme et l'environnement. Le texte n'entrera en vigueur que dans quelques années, mais on sait déjà que la nature et l'étendue des règles qu'elle est supposée imposer aux entreprises et les perturbations du bon fonctionnement du marché intérieur qu'elle risque d'impliquer en feront une réglementation hors du commun.

On a l'impression que l'appétit de réglementation de nos législateurs ne peut être assouvi. Le Parlement national fait maintenant une pause prolongée en raison des élections, et ce après un tour de force législatif. La machine européenne, quant à elle, fera encore un sprint législatif final pour apporter toute une panoplie de nouvelles règles et exigences aux entreprises, en attendant un répit de quelques mois en 2024.

Les entrepreneurs appelés à s'y conformer ont du mal à suivre la cadence. Ils ont bien mérité leurs vacances d'été.

RENÉ WINKIN

Directeur de la FEDIL
rene.winkin@fedil.lu







zoom

CPI

CPI

Comprendre les enjeux du manufacturing

Très bientôt, la société CPI pourra se prévaloir de 20 années d'expertise dans le domaine de solutions numériques à l'attention d'entreprises manufacturières. C'est en effet en 2004 que CPI a vu le jour, guidée dans sa démarche, entre autres, par Luxinnovation et hébergée à l'époque au centre d'entreprises et d'innovation Ecostart à Foetz. Aujourd'hui, les bureaux de CPI sont situés à Kockelscheuer.

Grâce à la conception de stratégies d'usinage et aux outils numériques correspondants, CPI a pu se forger une place, principalement dans les secteurs de la défense, de l'aéronautique et de la construction navale en France. Pour bénéficier de la référence de sous-traitant de 1^{er} rang auprès de grands donneurs d'ordre du secteur aéronautique civil et militaire, CPI a ouvert en 2009 un deuxième bureau près de Toulouse.

Les prestations de service de CPI, qui accompagne les sociétés manufacturières dans l'amélioration de leurs performances, s'articulent autour de trois piliers.

Depuis sa création en 2004, la société d'ingénierie propose des « Industrialisations » complètes pour l'usinage à commande numérique. En fonction d'une pièce à fabriquer et suivant le parc à machines du client, CPI définit une stratégie d'usinage, fournit une programmation FAO et assure la mise au point du programme en machine. Pour ce faire, les experts de CPI disposent d'un logiciel de simulation pour valider la solution proposée et optimiser le processus en termes d'efficacité et de qualité.

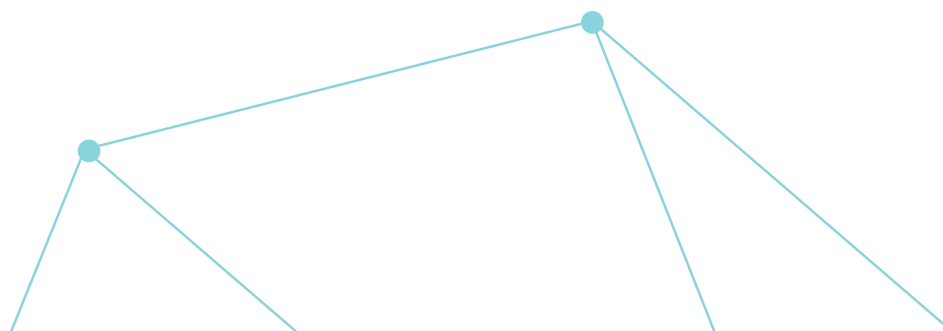
À partir de cette expertise en usinage et en programmation, CPI a développé l'entité « Formation », dont les prestations sont agréées, entre autres, par Dassault Systèmes. Les formations appliquées aux métiers de l'industrie manufacturière ont la particularité d'être dispensées par des spécialistes issus des équipes opérationnelles de CPI. « Faire intervenir les équipes du terrain comme formateurs est la meilleure façon d'assurer

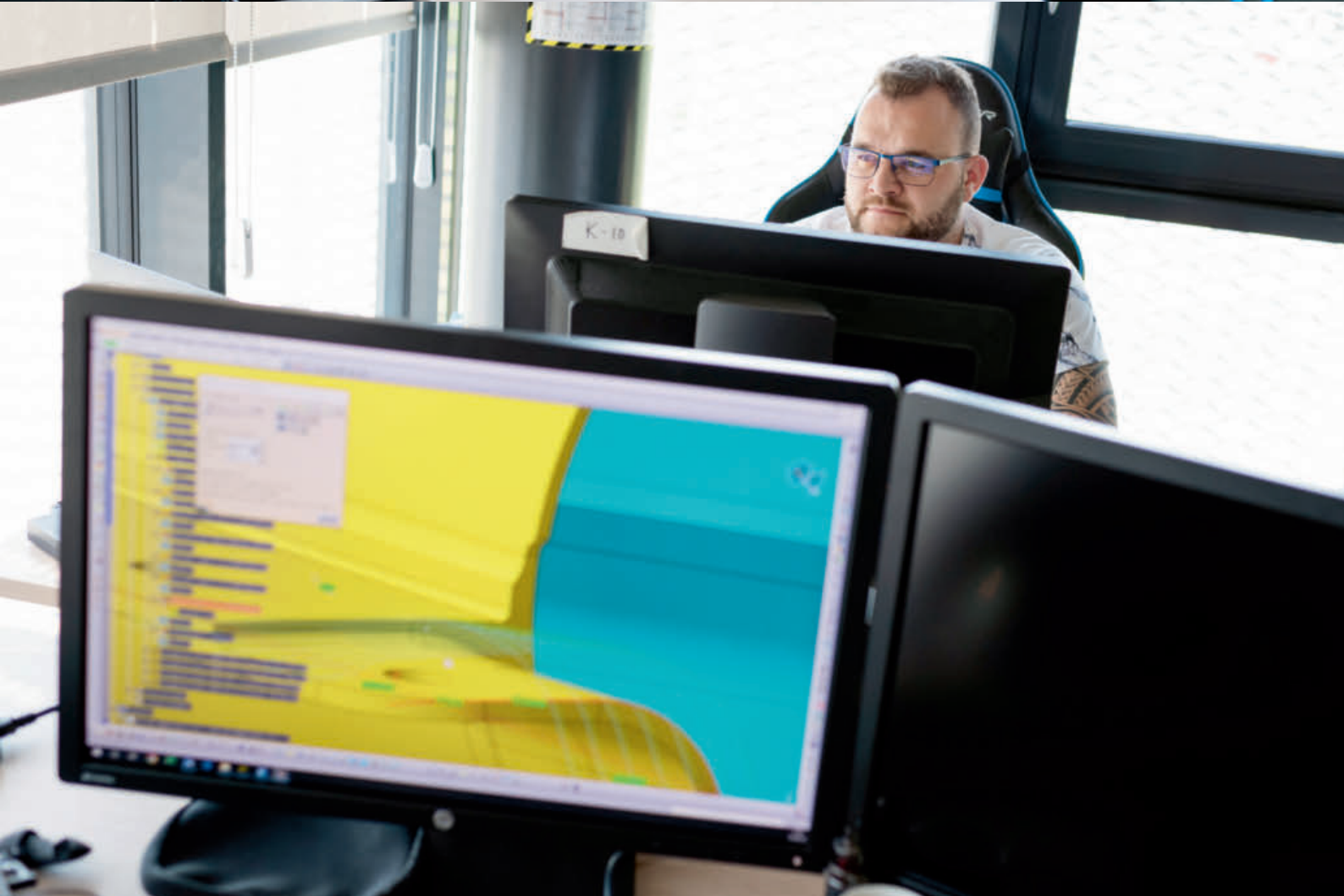
le transfert du savoir et de faire connaître notre métier », souligne Pascal Dine, Directeur Général de CPI. « Aller à la rencontre des jeunes et les mobiliser pour l'attractivité de la filière est essentiel pour l'avenir de l'industrie. Les acteurs à tous les niveaux doivent le comprendre. »

Récemment, l'entreprise a investi dans un « Machine Trainer », un simulateur d'usinage capable de reconstituer l'environnement de production du client, en reproduisant des jumeaux numériques de ses machines-outils. Voilà une approche plus ludique pour assurer des formations, surtout aussi dans le respect de toutes les précautions en matière de santé et de sécurité au travail.

Agissant comme intégrateur de logiciels et d'applications, CPI propose depuis peu avec « Digital Manufacturing Services » un 3^e pilier d'activités. Cette offre de prestations comprend notamment une base de données d'outils coupants WinTool et une solution ERP dénommée DELMIAWorks et développée par Dassault Systèmes. Ce dernier système de gestion intégré s'adresse spécifiquement aux PME manufacturières et permet de digitaliser une entreprise complètement dans tous ses processus, de la réception de la commande à la livraison en passant, par exemple, par la gestion des stocks. En optimisant ainsi toutes les étapes du flux de fabrication, le client pourra, entre autres, éliminer le gaspillage et réaliser des gains d'efficacité, notamment au niveau de ses consommations énergétiques. « En tant que revendeur et intégrateur de cet outil ERP multilingue et multisite, parfaitement adapté à l'industrie manufacturière et doté de nombreuses fonctionnalités, nous nous attendons aussi à pouvoir élargir notre rayon d'action, par exemple, à l'industrie agro-alimentaire », conclut Pascal Dine.

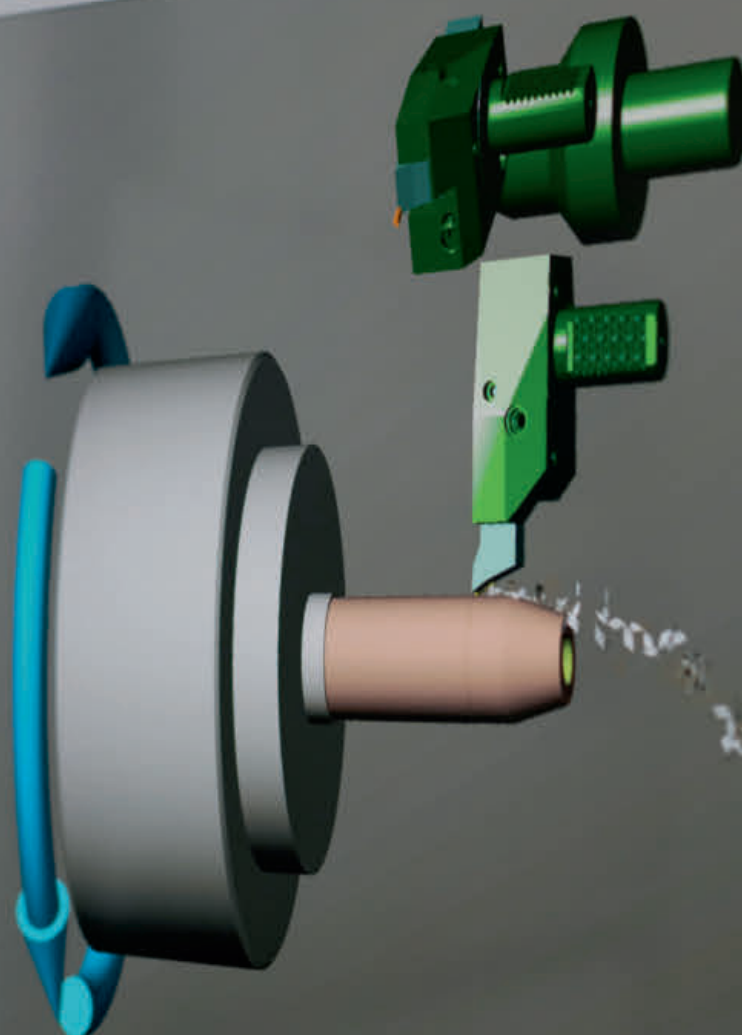
Pour le Directeur Général de CPI, la digitalisation, qui a bien sûr un coût, notamment pour les licences et le déploiement, est indispensable à toute entreprise manufacturière. « Une entreprise qui refuse de digitaliser ses processus, est, à terme,







HEXA



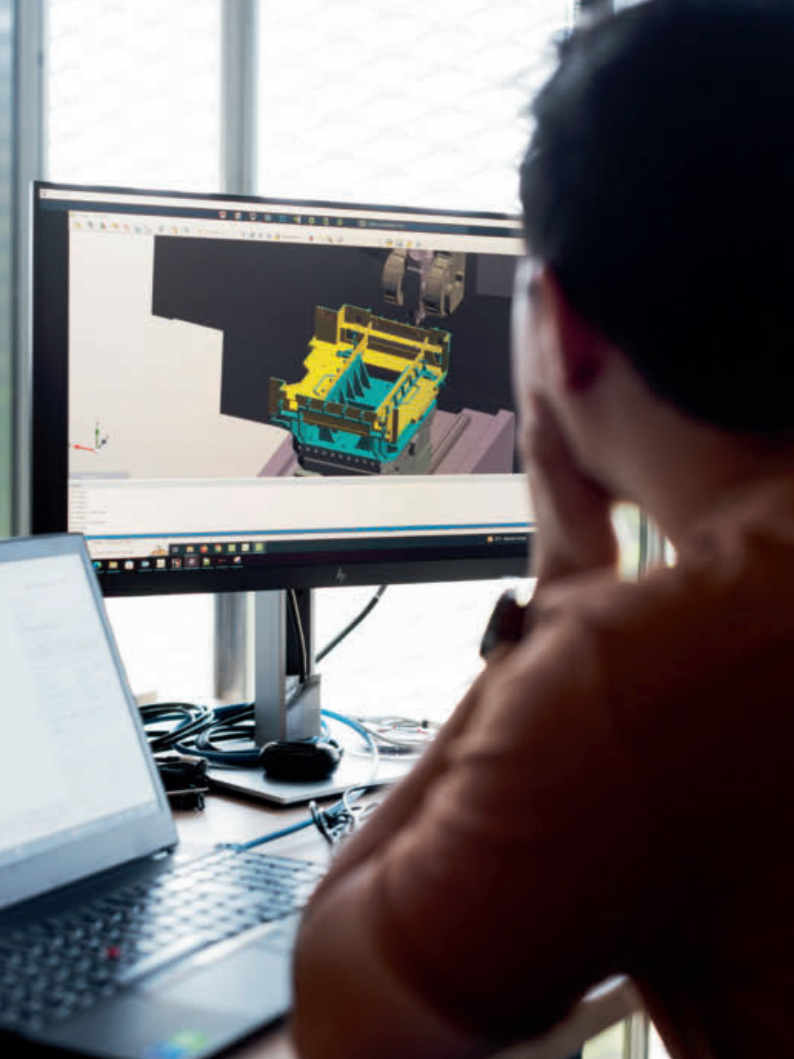
G1 PD

M3 S1057

X=115.1605 Y=0

Z=0.0000 G0

Feed



appelée à disparaître ! » Aujourd'hui, beaucoup de petites et moyennes entreprises sont encore réticentes à franchir le pas et il faudra poursuivre le travail de sensibilisation. Pourtant les arguments en faveur de la transition numérique sont nombreux : travailler de façon plus efficace, optimiser le parc à machines, capitaliser le savoir, économiser des ressources et de l'énergie et, *in fine* augmenter la rentabilité et la durabilité de l'entreprise.

Si, dès ses débuts, CPI a été active à l'échelle internationale, la société ne reste pas moins un acteur local, bien ancré dans l'écosystème RDI du Grand-Duché. « Nos contacts avec le ministère de l'Économie ou l'agence Luxinnovation sont continus. Nous apprécions particulièrement des initiatives comme la « Smart Manufacturing Week » qui permettent des échanges précieux sur l'innovation industrielle, et plus spécialement les avancées technologiques dans le domaine des processus de fabrication intelligents et durables. De même, les stands collectifs et pavillons luxembourgeois à des salons et foires sont un grand appui commercial pour nous. Ainsi, nous avons participé cette année encore au prestigieux Salon de l'Aéronautique et de l'Espace au Bourget du 19 au 25 juin dernier pour y rencontrer nos clients du secteur aéronautique et présenter nos nouveautés. Ces initiatives montrent bien que l'État luxembourgeois se mobilise pour promouvoir l'innovation et les entreprises. »

Article :

LAURENCE KAYL

Responsable communication à la FEDIL

laurence.kayl@fedil.lu

Photos :

ANN SOPHIE LINDSTRÖM



Bienvenue à nos nouveaux membres

Comme le veut désormais la tradition, nous avons accueilli, le 26 juin dernier, les représentants des entreprises, nouvellement membres de la FEDIL, à une séance d'information.

A l'occasion de cette rencontre, les missions et activités principales de la FEDIL ainsi que les grands projets en cours ont été présentés par les responsables de l'association. Après un tour de table des nouveaux adhérents qui a permis de présenter les activités des différentes entreprises et leurs attentes à l'égard de la FEDIL, la réunion a été suivie d'un moment de networking pour faire connaissance avec l'équipe de la FEDIL et les invités.

Consultez l'annuaire des membres :



BUREAUX DE CONSEIL

- **Mazars Financial Advisory Services S.A.** | www.mazars.lu
- **Team Resources S.A.** | www.teamresources.lu

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

- **Gapen Consulting S.à r.l. - Antal International** | www.antal.com/recruitment/luxembourg-rpc
- **Hays Travail Temporaire Luxembourg S.à r.l.** | www.hays.lu
- **Hunteed S.A.S.** | www.hunteed.com
- **Mosam Solution S.à r.l.** | www.mosam.lu
- **Source Up S.à r.l.** | www.sourceup.lu
- **TMC Science & Technology S.à r.l.** | www.linkedin.com/company/tmc-Luxembourg
- **TR Group S.A. Talent Resourcing** | www.trgroup.lu

INDUSTRIE DES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES

- **Ceraspin S.à r.l.** | www.schaeffler.com

SERVICES DIVERS AUX ENTREPRISES

- **CFL Cactus Shoppi S.A.**
- **Eurofins Scientific S.E.** | www.eurofins.com
- **Netto-Recycling S.à r.l. - NR Docusafe** | www.nrdocusafe.lu
- **TMB Industry S.à r.l.** | www.tmb-industry.com

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- **DCInnovation S.à r.l.-S** | www.dcinnovation.lu
- **Ella Media S.à r.l.** | www.ella-group.io
- **ONBD S.à r.l. - Jooined** | www.jooined.com

TECHNOLOGIES VERTES / GREEN-TECH

- **nZero Lxb S.à r.l.** | www.nzero.com
- **Ridergy S.à r.l.** | www.ridergy.com

TRAVAIL INTÉRIMAIRE

- **Pro-Inter S.A.** | www.prointer.lu



Interview

ANNE CALTEUX

Représentante de la Commission européenne au Luxembourg

« Le marché des technologies propres revêt un énorme potentiel ; la compétitivité de l'Europe en dépend. »

Madame Calteux, depuis septembre 2021, vous êtes à la tête de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg. Pouvez-vous nous brièvement rappeler votre rôle ? Quels sont les moyens d'action de la Représentation dans l'accomplissement de sa mission ?

Je suis pour ainsi dire l'interface entre Bruxelles et Luxembourg. Ma fonction est étroitement liée à la communication, mon rôle est double. Tout d'abord, j'explique les priorités politiques et les nouvelles initiatives émanant de la Commission européenne, afin de rapprocher le projet européen des différents acteurs de notre société. Je suis convaincue qu'en facilitant la compréhension des enjeux et des solutions proposées, on peut améliorer le soutien et l'identification du public avec l'Union européenne. Ce sentiment d'appartenance à une cause commune est important en ces temps de doutes et d'incertitudes. Pour y parvenir, je m'adapte à mes interlocuteurs et j'ai donc recours à différents moyens avec mon équipe : conférences, dialogues politiques, réseaux sociaux et – comme maintenant – interviews.

Le deuxième volet de ma fonction consiste à informer Bruxelles des principaux développements au Luxembourg concernant les dossiers européens. J'essaie donc de savoir comment les ministères concernés ont accueilli une nouvelle proposition de directive dans un domaine les concernant. Y a-t-il des réticences, des pierres d'achoppement ? Si oui, pourquoi ? À titre d'exemple, je me renseigne ainsi régulièrement sur l'opinion publique concernant les efforts mis en œuvre par la Commission dans le contexte de la guerre en Ukraine. J'accorde beaucoup d'importance à cette remontée d'informations, car j'estime qu'il est essentiel que Bruxelles soit conscient de la position des États membres, que les fonctionnaires de la Commission ne perdent pas le lien avec les réalités nationales et qu'ils gardent en tête les spécificités lorsqu'elle

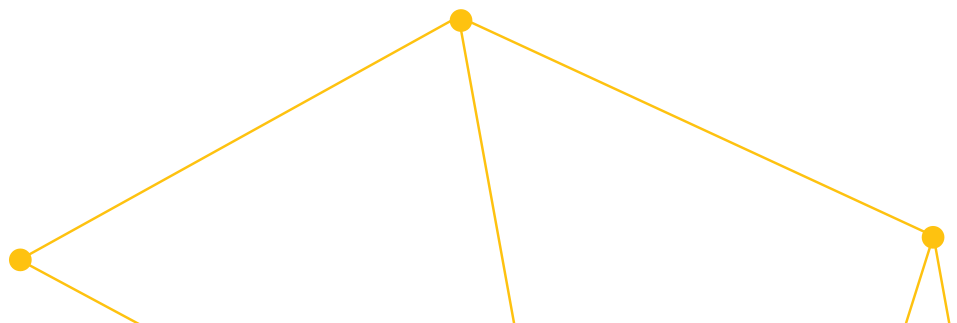
s'engage dans l'élaboration de nouveaux textes ou lorsqu'elle négocie avec le Conseil. La devise de l'Union est « Unie dans la diversité. » Il faut respecter cette diversité.

Ces deux volets de ma fonction sont aussi importants l'un tout comme l'autre. J'espère ainsi contribuer à ce que la Commission européenne et l'Union européenne dans son ensemble deviennent plus tangibles et concrets pour les citoyens. N'oublions pas qu'à la base, l'Union est un projet qui place le citoyen au centre ; et c'est toujours vrai.

Pour nos entreprises industrielles, les mesures décidées dans le cadre du récent Net-Zero Industry Act sont bien sûr des leviers indispensables pour réussir la décarbonation de l'industrie en Europe. Comment la Commission européenne veut-elle accélérer cette transformation, tout en maintenant la compétitivité de l'industrie européenne ?

La mise en œuvre des objectifs – très ambitieux – que nous nous sommes donnés pour lutter contre le réchauffement climatique ne se conçoit plus comme une fin en soi ; elle traverse toutes les politiques et elle nécessite que tous les acteurs de notre société accompagnent ces efforts. L'industrie joue un rôle clé pour des raisons évidentes.

La proposition de règlement à laquelle vous faites référence, le « Net-Zero Industry Act », est un pilier essentiel du Pacte Vert pour l'Europe. De quoi s'agit-il concrètement ? Pour faire simple : le règlement propose de faciliter la fabrication industrielle de technologies dites « propres » dans l'UE, et non plus dans des pays tiers. Nous parlons essentiellement des batteries, éoliennes, pompes à chaleur, énergie solaire, électrolyseurs ou encore technologies de captage et de stockage du carbone. Comment y arriver ? Par un cadre réglementaire simplifié, notamment des délais plus rapides pour l'obtention d'un permis d'établissement ou de fabrication, un accès plus facile



aux financements, des conditions propices à l'innovation (par des « regulatory sandboxes »). Une plateforme de coordination entre États membres, Commission, experts et industrie devra permettre de garder une vue d'ensemble des différentes mesures en place. Ce que la Commission propose c'est donc tout simplement de créer des conditions favorables afin que les industriels optent pour l'UE pour leurs capacités de production. Ainsi, non seulement nous contribuerons à atteindre plus rapidement nos objectifs de neutralité climatique d'ici à 2050, mais aussi nous améliorerons notre autonomie stratégique. N'oublions pas que le marché des technologies propres revêt un énorme potentiel ; la compétitivité de l'Europe en dépend. Évidemment que tous ces efforts reviendront à un coût : dans son dernier rapport « Foresight » publié le 6 juillet, la Commission évalue la mise en œuvre du Net-Zero Industry Act à 92 milliards d'ici à 2030. Bref, un sujet passionnant et stratégique sur lequel il est essentiel que l'Union européenne se positionne afin de rester un acteur global de taille.

Lors d'une conférence récente dédiée au Net-Zero Industry Act en présence des ministres Turmes et Fayot et de René Winkin, nous avons pu constater que le sujet suscite un grand intérêt auprès du secteur industriel. J'espère que nous arriverons bientôt à dégager un accord sur la proposition au sein du Conseil et du Parlement européen. Il est urgent d'agir, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps.

Pendant et après la pandémie du Covid-19, la fiabilité des chaînes d'approvisionnement causait bien des soucis aux entreprises industrielles. Les notions de reshoring et nearshoring ont fait leur apparition. En quoi la stratégie industrielle européenne favorise-t-elle une réindustrialisation de notre continent, ou, du moins, va-t-elle à l'encontre de sa désindustrialisation ?

La crise sanitaire, tout comme la guerre en Ukraine d'ailleurs, nous ont montré à quel point nous sommes dépendants d'autres régions concernant des produits stratégiques. Un moment douloureux, une sorte de « wake up call » qui nous a tous secoués. Et heureusement, j'ai envie de dire ! Nous

sommes devenus conscients qu'il faut nous réorienter vers des partenaires plus fiables, sans créer de nouvelles dépendances. Sont apparus alors des nouveaux mots comme « reshoring » ou « nearshoring », mais aussi « autonomie stratégique » ou « résilience ». Ces mots sont devenus tendance et souvent utilisés à toute sauce. Ils sont l'expression de la nouvelle stratégie que la Commission poursuit dorénavant, qui devrait nous permettre de nous positionner de manière résolue dans une arène internationale dont les rapports de force ont changé.

La réindustrialisation de l'Europe y contribuera. C'est un dossier que la Présidence espagnole, aux manettes du Conseil jusqu'au 31 décembre 2023, essaiera de faire avancer en tant que priorité. L'ouverture internationale des sept dernières décennies a principalement profité à l'UE et lui a permis d'atteindre des niveaux de croissance économique et de bien-être social impensables auparavant. Toutefois, cette ouverture a également facilité la délocalisation des industries dans des secteurs stratégiques, rendant ainsi l'UE excessivement dépendante des pays tiers dans des domaines tels que l'énergie, la santé, les technologies numériques et l'alimentation. Les changements géopolitiques, technologiques et environnementaux qui se produisent actuellement sont aussi une opportunité en ce qu'ils nous offrent l'occasion d'inverser cette tendance, d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois ici en Europe et de réduire ainsi nos vulnérabilités dues à une trop grande dépendance étrangère.

Pour y parvenir, on va promouvoir les dossiers qui favorisent le développement industriel et les technologies stratégiques en Europe, l'expansion et la diversification de ses relations commerciales, ainsi que le renforcement de ses chaînes d'approvisionnement.

Prenez la nouvelle stratégie pharmaceutique que l'UE poursuit pour rendre l'Europe résiliente aux crises et durable et renforcer la position de l'UE en tant que chef de file mondial dans ce domaine critique des médicaments. Cette stratégie soutient des chaînes de production diversifiées et sûres,

localisées dans l'UE, garantissant l'autonomie stratégique ouverte de l'UE dans le monde, où l'industrie pharmaceutique européenne a toute sa place à jouer. Un autre exemple sont les efforts en cours pour augmenter la capacité de l'industrie militaire européenne. Vous voyez que la réindustrialisation se joue dans des domaines stratégiques, c'est une nécessité !

Ne me comprenez pas mal : il ne s'agit pas d'un repli sur soi-même, tout au contraire ! L'Europe restera ouverte en tant qu'économie et société et nous visons à y parvenir en recherchant des partenariats fiables et durables avec des pays tiers.

La Commission a promis de simplifier les obligations de compte rendu des entreprises européennes et de les réduire d'environ 25%. Nous sommes d'avis que cet effort devra se faire rapidement pour maintenir la résilience et la compétitivité des entreprises européennes. Selon vous, comment toutes les parties prenantes pourrons travailler ensemble afin d'atteindre cet objectif clé pour l'industrie européenne ?

Nous savons que les charges administratives constituent un problème pour les entreprises, surtout pour les PME dont les ressources sont réduites et la Commission européenne tente d'y remédier de différentes manières.

Tout d'abord, la Commission a adopté en avril de cette année tout un paquet de mesures visant à simplifier ses procédures de contrôle des opérations de concentration. Il s'agit d'un règlement d'application révisé du règlement sur les concentrations, d'une communication relative à une procédure simplifiée et d'une communication sur la transmission de documents. Le but poursuivi est d'apporter aux entreprises des gains considérables en termes de travaux préparatoires et de coûts connexes. Il vise à réduire le volume d'informations à fournir lors de toute notification d'une opération et à optimiser la transmission des documents. C'est ainsi que ces mesures contribuent à l'objectif de la Commission de réduire de 25 % les exigences en matière de communication d'informations, comme annoncé dans sa

communication sur la compétitivité à long terme de l'UE. Les nouvelles règles s'appliqueront à partir du 1^{er} septembre 2023. Très concrètement, les principales modifications sont les suivantes :

La communication définit deux nouvelles catégories d'affaires susceptibles de bénéficier d'un traitement simplifié. Il s'agit des affaires où la part de marché individuelle ou cumulée en amont des parties à la concentration est inférieure à 30% et leur part d'achats cumulée est inférieure à 30%; et les parts de marché individuelles ou cumulées en amont et en aval des parties à la concentration sont inférieures à 50%, l'indice de concentration du marché est inférieur à 150, et la société ayant la plus petite part de marché est la même sur les marchés en amont et en aval. La communication donne également à la Commission le pouvoir discrétionnaire de traiter certaines opérations selon la procédure simplifiée, en fonction des parts de marché cumulées ou individuelles ou selon le chiffre d'affaires. Par ailleurs, l'examen des opérations soumises à la procédure simplifiée sera rationalisé via un nouveau formulaire de notification de type «cases à cocher» et la transmission des documents à la Commission sera optimisée grâce à des notifications électroniques par défaut.

Toutes ces modifications devraient également simplifier globalement les contacts préalables à la notification, ce qui réduira encore le temps nécessaire à ces discussions. Tout cela semble très technique, mais il est facile de trouver les informations détaillées sur le site de la Commission européenne.

Par ailleurs, en septembre, la Commission publiera le « Relief Package » pour les PME. Une législation claire, simple à appliquer et sans coûts disproportionnés facilitera les conditions dans lesquelles les PME opèrent. Ainsi, le Relief Package visera à simplifier les règles fiscales afin de faciliter l'exercice des activités commerciales au sein du marché unique. Ainsi, dans certains cas, les PME vont pouvoir être dispensées de certaines obligations légales ou bénéficier d'un régime plus léger. La Commission s'est aussi engagée à élaborer des guides de soutien pratique et de mettre à



disposition des PME des modèles de clauses contractuelles. Une plateforme numérique intégrée permettra aux PME d'accéder à des informations et à une assistance pour leurs requêtes commerciales lorsqu'il s'agit de faire des affaires au-delà des frontières. Enfin, le Relief Package permettra aux PME d'accéder plus facilement aux compétences et au financement.

Vous voyez, beaucoup est fait par la Commission afin d'aider les entreprises européennes pour que dans un contexte d'incertitude et de fragilité, elles soient prêtes à relever les défis économiques actuels et à venir. « Pour des millions de PME, il s'agira d'une aide vitale dans des eaux troubles », a déclaré la Présidente von der Leyen à propos de ce paquet de mesures.

Le bon fonctionnement du marché intérieur européen est crucial pour les entreprises luxembourgeoises ; or, certains États membres ont tendance à l'oublier. Selon vous, la Commission a-t-elle suffisamment agi pour garantir l'intégrité du marché intérieur ? Prenons la proposition de directive sur le devoir de vigilance qui ne prévoit aucune norme pour assurer une harmonisation des règles au sein de l'UE ; même approche pour le Conseil. Heureusement, le Parlement européen a adopté une position avec un amendement sur l'harmonisation des règles. Pensez-vous que la Commission, pendant les trilogues, pourra aider les entreprises européennes à assurer ladite harmonisation et à préserver le marché intérieur de l'UE ?

Nous fêtons cette année les 30 ans du marché intérieur ; c'est le moment de faire le bilan de son évolution, notamment en ce qui concerne son intégration. Il est clair : le marché unique a apporté beaucoup d'opportunités aux Européens et c'est une des forces motrices de la croissance et de la résilience de l'Union. Le marché intérieur, c'est aussi un processus dynamique en constante évolution que les récentes crises ont mis à rude épreuve. La Commission s'est donc donné comme objectif de poursuivre l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur, notamment en ce qui concerne la production, les services et les infrastructures, et de contribuer

ainsi à une plus grande autonomie stratégique de l'Union, notamment en ce qui concerne des matières et produits critiques. Mais pas à n'importe quel prix ! Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur ce qui se passe en aval de nos chaînes de valeur, sans oublier que les consommateurs veulent des produits plus durables et s'attendent à ce que les modèles économiques changent.

Car si la recherche de la compétitivité de notre économie est une des principales priorités au niveau européen, le respect de nos valeurs – tel le respect des droits humains et de notre environnement – est tout aussi important. Il ne suffit pas d'en parler, il faut agir. Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'une économie et d'une société justes et durables. La proposition de directive sur le devoir de vigilance vise justement à leur donner les moyens pour y contribuer et à montrer l'exemple à nos partenaires dans les autres régions du monde.

Les chaînes de valeur mondiales sont de plus en plus complexes face aux normes différentes qui existent ; les entreprises peinent à avoir des informations fiables concernant les activités de leurs fournisseurs et les consommateurs n'ont pas de vue précise. Notre proposition permettra aux grands acteurs économiques de jouer un rôle de premier plan pour que les droits humains et environnementaux soient respectés, tout en aidant les petites entreprises, qui ont moins de moyens, à s'adapter aux changements. Les entreprises ne seraient pas laissées seules dans l'application des règles qui en découleront, car plusieurs mesures d'accompagnement soutiendront toutes les entreprises, y compris les PME, susceptibles d'être indirectement touchées, p.ex. sites web, plateformes dédiées, soutien financier éventuel aux PME ou clauses contractuelles types.

Les négociations entre Commission, Conseil et Parlement ont montré que des divergences existent entre les trois institutions quant à l'envergure des règles applicables. En juin, le Parlement a rendu son avis en première lecture. Tant que le trilogue est en cours, je n'ose pas faire de pronostic quant à l'issue des négociations, mais je suis confiante que le



résultat sera dans l'intérêt de tous les acteurs et permettra à l'Europe de progresser et de servir comme exemple au reste du monde.

Parmi des priorités de la Commission européenne, la volonté de renforcer la souveraineté numérique de l'Europe a déjà donné lieu à toute une panoplie de règlements et d'initiatives législatives. Au vu des récents débats autour de ChatGPT, quelle est l'attitude qu'adopte la Commission pour, d'un côté, encadrer des développements « à risque » et, d'un autre côté, exploiter les avantages de l'intelligence artificielle au service du progrès dans beaucoup de domaines.

Dès le début de son mandat, la Présidente Ursula von der Leyen a érigé la souveraineté numérique en priorité politique. Ainsi, très rapidement, la Commission s'est dotée d'une stratégie digitale pour permettre à l'Europe d'accompagner la décennie numérique en tant que leader. Au cœur de cette stratégie, une société numérique qui est durable et centrée sur l'humain en donnant aux citoyens et aux entreprises les moyens d'agir. Les technologies numériques font partie intégrante de notre vie, elles créent de nouvelles opportunités. D'un autre côté, les défis liés à la transformation numérique sont nombreux, et il s'agit de protéger les citoyens des éventuels risques qui en émanent. C'est la raison pour laquelle la Commission s'est donné un cadre législatif très vaste, afin que tous les citoyens puissent pleinement profiter du progrès sans devoir craindre pour leurs droits.

Cette même logique se retrouve aussi concernant l'intelligence artificielle, un de ces nouveaux phénomènes numériques qui suscitent fascination et crainte en même temps. L'approche de l'UE en matière d'intelligence artificielle est axée sur l'excellence et la confiance, visant à renforcer la recherche et les capacités industrielles tout en garantissant la sécurité et les droits fondamentaux. En d'autres mots, on embrasse le progrès, mais on l'encadre pour que les citoyens et les entreprises profitent des avantages de l'IA

tout en se sentant en sécurité et protégés. La Commission est active depuis 2021 dans le domaine de l'IA, pas seulement depuis l'apparition il y a quelques mois de ChatGPT. La stratégie européenne en matière d'IA vise ainsi à faire de l'UE une plaque tournante de classe mondiale pour l'IA, un environnement sûr et propice à l'innovation, et à faire en sorte que l'IA soit centrée sur l'humain. Dans la même logique, le cadre juridique proposé par la Commission sur l'IA vise à apporter aux développeurs et aux utilisateurs de l'IA la clarté dont ils ont besoin en n'intervenant que dans les cas non couverts par les législations nationales et de l'UE existantes. L'approche est claire et facile à comprendre, fondée sur quatre niveaux de risque différents: risque inacceptable, risque élevé, risque limité et risque minimal, pour qu'on puisse tirer un bénéfice maximal de ce catalyseur de transformation. Bref, nous voulons une IA éthique, responsable et centrée sur l'être humain, sans tomber dans la sur-réglementation.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre latente, beaucoup d'entreprises peinent à trouver et à retenir les compétences et talents nécessaires pour faire avancer l'innovation technologique et mener à bien la double transition écologique et digitale. 2023 a été déclaré « European Year of Skills ». En quoi le Luxembourg peut-il profiter de cette initiative ?

Pendant longtemps, le Luxembourg s'est fait connaître comme un marché de travail très dynamique, ouvert et diversifié, bien au-delà de ses frontières. Grâce à la Grande Région, le Luxembourg a pu puiser dans un vivier de talents très riche. Aujourd'hui, nous observons que cette dynamique commence tout doucement à s'essouffler. La recherche de travailleurs qualifiés se heurte à certaines limites. Au niveau européen, 75% des employeurs ont des difficultés à trouver les travailleurs qui revêtent les qualifications nécessaires pour effectuer des tâches de plus en plus complexes dans un contexte de transition verte et digitale. On parle de « skills mismatch », un autre mot qui crée le buzz.



L'Année européenne des compétences arrive donc à point nommé. Car il est urgent de sensibiliser les acteurs du marché du travail, employeurs et employés, par rapport à la pénurie des talents et la nécessité d'adresser par tous les moyens et à tous les niveaux l'inadéquation entre offre et besoin en talents. L'objectif général de cette Année thématique est de promouvoir une nouvelle approche favorable au « upskilling » et au « reskilling » tout au long de la vie active, afin de stimuler la compétitivité, en particulier des petites et moyennes entreprises, et de réaliser pleinement le potentiel de la double transition verte et numérique. Pour la réussir, il faut outiller chaque travailleur des compétences requises, sinon on n'y arrivera pas ! Faire de la formation un pilier du marché de travail, tel est le but recherché. Il y va de la prospérité du Luxembourg et de l'Europe, l'enjeu est de taille.

Il faut dire que le Luxembourg a compris la nécessité d'investir dans ce domaine depuis plusieurs années. Les acteurs sont nombreux et actifs ; nous les avons rassemblés tous dans un « skills corner » lors de la Fête de l'Europe le 9 mai. L'offre de formations est considérable, le défi consiste maintenant à la faire connaître et à convaincre les employeurs à investir et les travailleurs à en profiter. Sous l'égide de plusieurs fonds européens, un budget total à hauteur de 65 millions euros est disponible pour soutenir les États membres dans leurs efforts.

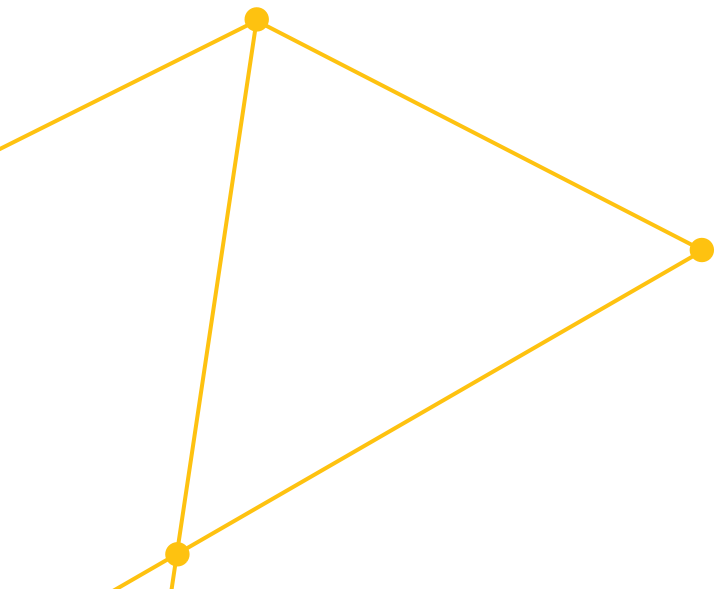
Je profite d'ailleurs de cet entretien pour féliciter la FEDIL pour son enquête sur les qualifications de demain dans l'industrie, portant sur les prévisions d'embauche des entreprises du secteur industriel et de la construction. C'est par ce genre de publication qu'on peut contribuer activement au succès de l'Année européenne des compétences.

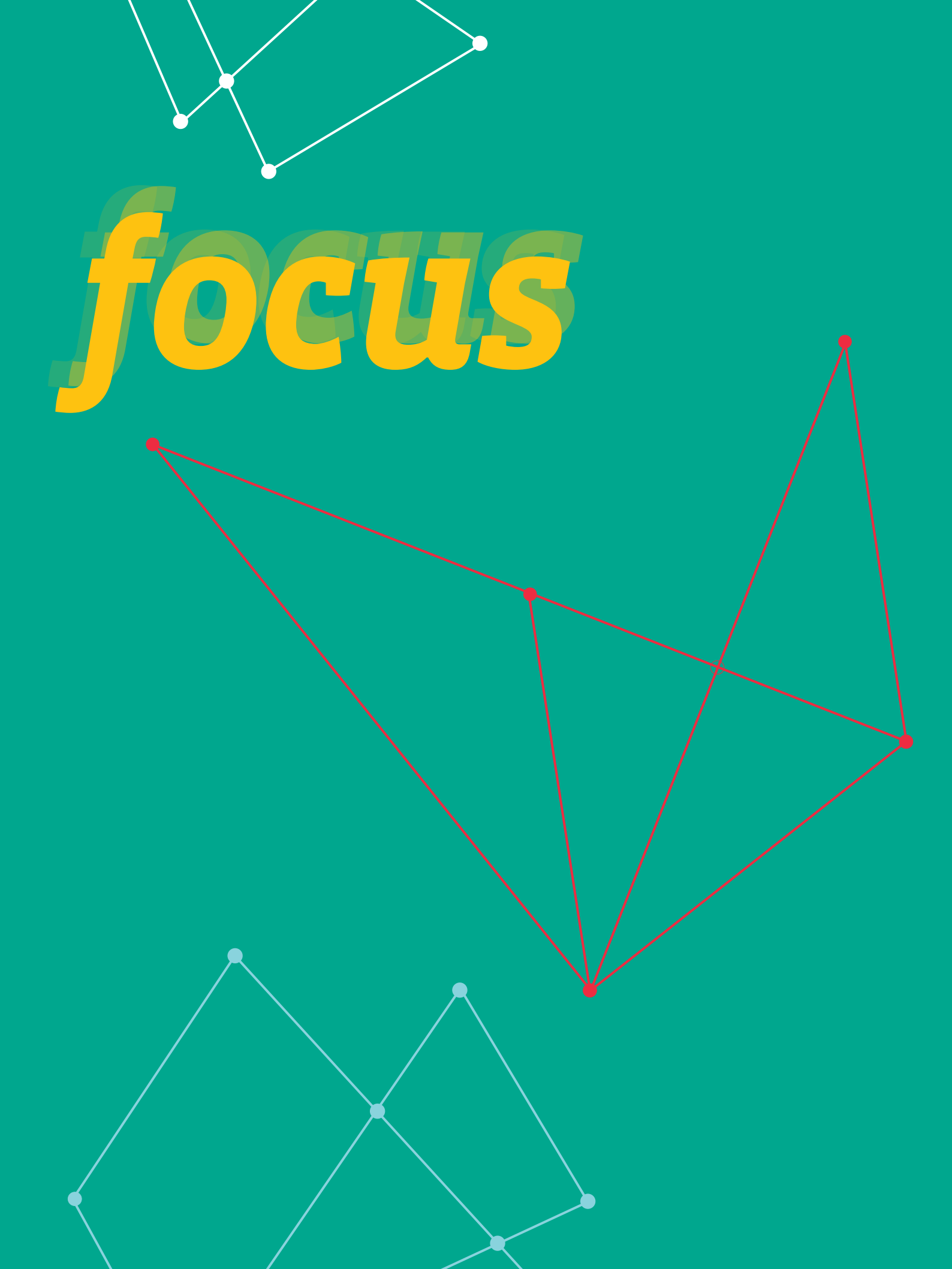
Face à des voix eurocritiques, comment rapprocher le projet européen des citoyens ? En tant que fédération résolument pro-européenne, comment la FEDIL pourra-t-elle vous aider dans cette tâche ?

La Représentation entretient de très bonnes relations avec la FEDIL. Lors de chacun de nos échanges, je constate que la Fédération est très bien informée sur les nouveautés au niveau européen et j'y apprend à voir les dossiers sous une autre lumière. J'apprécie par ailleurs le fait que la FEDIL voit les défis comme des opportunités et qu'elle recherche activement le dialogue sur les dossiers importants. Il n'est dès lors guère surprenant que je considère la FEDIL comme un interlocuteur de premier choix.

La communication est clé dans notre monde où on doit adapter nos messages à une réalité en mutation constante. Plus nombreux nous sommes à faire passer les messages importants, plus d'impact on aura.

Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM





focus

A deep dive into innovation and tech

Report on FEDIL study trip to Boston

On 14 - 18 May 2023, FEDIL organised a Digital & Innovation study trip to Boston and Cambridge, with a delegation composed of top leaders in the field of ICT, industry, representatives of the Luxembourg Government, public research and academia.

The Boston and Cambridge ecosystem boasts a wealth of assets that make it a thriving hub for innovation, research, and entrepreneurship. This vibrant region is home to prestigious universities, cutting-edge technology companies, world-class healthcare institutions, and a rich history that fuels its unique character contributing to the success of this remarkable ecosystem.

World-class academic institutions: The region is anchored by renowned academic institutions such as Harvard University and the Massachusetts Institute of Technology (MIT). These institutions attract top talent from around the world, fostering a culture of intellectual curiosity, collaboration, and groundbreaking research. The proximity of these universities creates a fertile ground for collaboration between academia and industry, driving innovation and knowledge transfer. Their strong emphasis on entrepreneurship and technology transfer has led to the creation of numerous successful startups and spin-off companies.

Innovation and Research: Boston and Cambridge are synonymous with innovation. The ecosystem benefits from a vast network of research centers, incubators, and accelerators that actively support and nurture the growth of startups. Collaborative initiatives like MIT's Media Lab, Harvard Innovation Lab, and MassChallenge provide entrepreneurs with access to resources, mentorship, and funding opportunities, propelling the development of pioneering ideas and technologies. The region's academic institutions are renowned for their research capabilities, leading to groundbreaking discoveries in many fields. Boston and Cambridge have been at the forefront of significant technological advancements, including biotechnology, pharmaceuticals, robotics, artificial intelligence, and clean energy. The presence of cutting-edge research facilities,

laboratories, and incubators creates an environment conducive to translating scientific discoveries into real-world applications.

Robust and diverse industry: The region's ecosystem boasts a diverse range of industries, from biotechnology, pharma and healthcare to software development, robotics, finance, and technology. This diversity creates a dynamic and interconnected ecosystem, allowing for cross-pollination of ideas and collaboration across sectors.

Highly skilled workforce: Boston and Cambridge attract some of the brightest minds in the world, thanks to the exceptional talent pool nurtured by its universities and research institutions. The region boasts a diverse workforce skilled in areas such as technology, engineering, healthcare, and life sciences. This talent pool enables companies to drive innovation, undertake complex research projects, and pioneer new solutions to global challenges.

Collaborative culture: The ecosystem thrives on collaboration and knowledge sharing. The proximity of academic institutions, startups, established companies, and venture capital firms fosters an environment of cross-pollination, where ideas, expertise, and resources are readily exchanged. Regular meetups, conferences, and networking events provide opportunities for individuals and organisations to connect, learn from each other, and forge valuable partnerships.

In conclusion, the Boston and Cambridge ecosystem stands as a testament to the power of collaboration, innovation, and knowledge. The assets of the Boston and Cambridge ecosystem create a thriving environment that attracts entrepreneurs, researchers, innovators, and investors from around the world and from diverse domains. This dynamic blend of academia, industry, and supportive resources ensures a continuous cycle of innovation, propelling the region forward as a global leader in technology and entrepreneurship. As a result, Boston and Cambridge remain at the forefront of innovation and serve as a model for other regions aspiring to build successful innovation ecosystems.

DAY 1: FOCUS ON HEALTH TECHNOLOGIES

The delegation started its journey by deep diving into the Boston health technologies ecosystem.

LINUS HEALTH

Maintaining brain capacity throughout life is certainly the uppermost goal in neuroscience. Brain health is presently often being addressed 10 to 15 years too late, when symptoms already occur. Standard care systems wait until there is an actual impairment. Once there, it takes 2 to 3 years to get a diagnosis. Besides, in neurology, existing medicine is effective with diagnosing and treating the disease, but not as good at early detecting and preventing the illness. The use of AI-assisted technology can certainly make a difference when it comes to lower healthcare expenses, bring in efficiency, and move from a sickness disease focus to a health focus system. With this objective, the digital health company Linus Health is dedicated to bringing brain health into its rightful place in the global standard of care and make it accessible to everyone. To achieve this, the company intends to shift brain disease detection upstream. Early detection is the key: being able to assess people as early as possible to get a diagnosis and intervene before significant brain loss occurs.

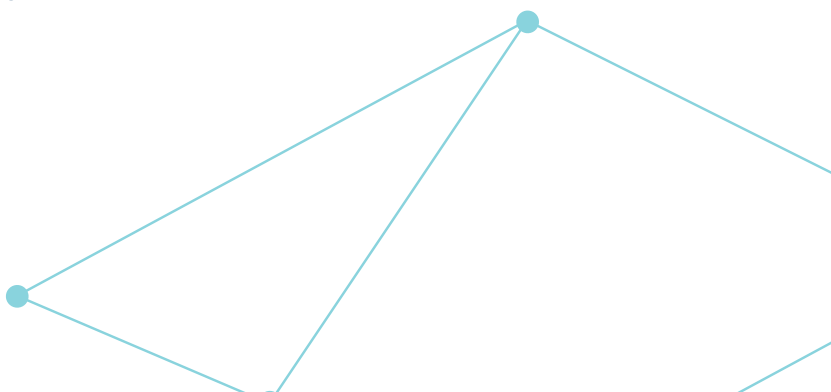
David Bates, PhD, CEO, outlined that they choose to orient the company's developments on Alzheimer's, which is the most common cognitive disease. The value proposition behind is to reduce cost incurred by impaired patients. He described how their solution, used by primary care practitioners as an early detection assessment tool of cognitive disorders, will bring cost savings to the healthcare system. Linus Health enables primary care providers to streamline diagnosis, often in collaboration with a neurologist.

The delegation was curious about understanding how to maintain a sustainable healthcare system and, at the same time, a sustainable business proposition addressing the need. David Bates mentioned that their solution is competing

with doctors who do not use preventive measures and paper-based tests, which are subject to bias and not as accurate as Linus Health's digital assessment tool. This digital cognitive assessment platform delivers a sensitive and practical means of enabling early detection of cognitive impairment in less than 3 minutes, compared to the up-to-now 2 to 3 years once first symptoms happen - a major step change in the diagnosis of Alzheimer's. Hence, they empower primary care providers to make the diagnosis with actionable clinical guidance, in a very short time and at a very early stage of the cognitive impairment. Through this value-based care support, Linus Health supports an effective clinical triage and supports patients with personalised action plans and proactive interventions.

Alvaro Pascual-Leone, MD, PhD, Co-Founder and Chief Medical Officer, discussed how the AI model is trained. The more data the model is trained on and the more users there are, the more accurate and the more valuable the data are. It is a feedback process to the system to keep finetuning the recommendations. The company started to collect data 13 years ago, mainly from the clinic system.

This meeting was of particular interest to the representatives of the Luxembourg health sector. Indeed, as Luxembourg would like to position itself as an entry point to the European health market and given the work conducted on Parkinson's, a possible business case set up in collaboration with Linus Health could show the economic impact, when applied to Luxembourg's healthcare system. On top of that, Luxembourg has the data centers needed to store the patient data in a secure way.





SERES THERAPEUTICS

As strong research work on microbiome is ongoing in Luxembourg, led by the Luxembourg Center for Systems Biomedicine at the University of Luxembourg, the meeting with Seres Therapeutics was a must and gave an insight into the human microbiome, the full array of microorganisms that live in and on our body, being intricately connected to our health.

Seres Therapeutics is a late-stage clinical biotechnology company with a strong development pipeline and rigorous scientific underpinning, which works on treatments for diseases that progressively become immune to antibiotics, by modulating the function of the human microbiome. Their mission is to help patients worldwide with revolutionary microbiome therapeutics. To achieve this goal, the company aims at leveraging millions of millions of years of microbiome interaction with human cells to use the findings for the benefits of medicine. Good bacterial cells are used as drugs; they are transplanted into the body of sick patients to restore the balance of complex microbial communities living in their gastrointestinal tract. Thereby it is assumed that since they are used to living in the human body, they should be safe, including in the body of highly immune-compromised cancer patients. This safety profile is the first benefit. The second benefit is that you are able to direct the bacteria used as drug to the right place in the body.

Encapsulated consortia of commensal bacteria are designed to target multiple disease-relevant pathways simultaneously, which is called combination therapy. While combination therapy is a way of increasing the drug efficiency by putting together multiple drugs, it usually also leads to increased toxicity or side effect. Thanks to Seres' technology, the consortium of bacteria can be designed to target multiple diseases simultaneously, while maintaining the aforementioned safety profile. Combination therapy in a single drug is the concept of the company.



Matthew Henn, PhD, Executive Vice-President, Chief Scientific Officer, introduced the company, explaining that it all started with a 7 million dollars investment. Now, they raised 133 million dollars. The biggest challenge faced at the beginning was to get funded for the first time, because the company evolved in such a new area. They had to layer the concept of what the company was going to be and, as a flagship concept, they designed a reverse translational pro discovery pipeline, the platform where you get human data sets. He outlined that the company went public in 2015 enabled by its first clinical data, and from there developed a Proof of Concept (POC).

Matt Henn described the development process of the drug as well, how it works and how they correlate drug behavior in the lab with drug in the human body, based on developed models. Besides, the company realised at a very early stage that they had to invest into their own drug production facility and developed manufacturing capabilities.

Finally, it is worth mentioning that when the meeting took place, the company just got its first approval by the U.S. Food and Drug Administration (FDA) for VOWST™, first-in-class oral microbiome therapeutic. VOWST is commercialised jointly by Seres and Nestlé Health Science, each company being entitled to share equally in commercial profits, which makes this cooperation quite a unique partnership.

BROAD INSTITUTE OF MIT AND HARVARD

The FEDIL delegation has been greeted by Kristen Zarrelli, Associate Director, Government Relations, and Nadine Fornelos Martins, PhD, Senior Scientific Advisor in the Stanley Center for Psychiatric Research and Novo Nordisk Foundation Center for Genomic Mechanisms of Disease. Nadine is Luxembourgish, having been working at the Institute for 7 years.

The delegation had also the pleasure to meet with Dr. Todd Golub, Director and Founding Core Member, who introduced the Broad Institute, its vision and mission. He insisted on the importance of industry partnerships as an enabler in drug discovery.



Founded in 2004 by Eric Lander and philanthropists Eli and Edythe L. Broad, the Broad Institute of MIT and Harvard aims to improve human health by using genomics to advance our understanding of the biology and treatment of human disease, and to help lay the groundwork for a new generation of therapies. Broad scientists pursue multidisciplinary projects that aim to meet the most critical challenges in biology and medicine, focused on assembling a complete picture of the molecular components of life; defining the biological circuits that underlie cellular responses; unlocking the discoveries hidden inside complex sets of genomic and other biomedical data; developing and de-risking new therapeutic avenues to treat serious, complex human disease by understanding the biological mechanisms; and discovering the molecular basis of major infectious diseases and overcoming antibiotic resistance. The Broad Institute is home to a community of more than 6,500 members, including physicians, biologists, chemists, computer scientists, engineers, administrative staff, and representatives of many other disciplines. The Broad Institute is also deeply committed to technology and technology development. In-house teams with the expertise and organisation to carry out large-scale projects work closely with Broad scientists and other collaborators to tackle problems that cannot be done in a typical laboratory.

After a tour of the Broad Discovery Center, given by Rebecca Devereaux, Visitor Experience Assistant, the delegation had a discussion on the Broad Data and Computational Sciences and the Eric & Wendy Schmidt Center with Eric Banks, PhD, Computational Biologist & Senior Director of the Data Sciences Platform and Orr Ashenberg, PhD, Computational Biologist.

The **Data Sciences Platform (DSP)** is a methods development and software engineering group dedicated to maximising the impact of data sciences on life sciences. It is a team of software engineers, computational biologists, analysts and designers who are developing open-source software products for the analysis of genomic and clinical data at large scale, building applications, numerous direct-to-patient portals and capabilities to serve the Broad and beyond.

The **Eric and Wendy Schmidt Center** is building a global network across academia and industry to conduct cross-cutting machine learning and life sciences research to transform biology. Biology is used to inspire the development of machine learning algorithms that find the causality of the disease and making predictions.

The delegation was interested in understanding the requirements to build such a cloud infrastructure, mostly based on Google Cloud, the interoperability and cybersecurity issues as the DSP hosts human and government data. The model of federated learning to build a model without having to copy the data has been explained as well.

Wearing lab coats and safety goggles, the delegates have been given a tour of the **Broad Therapeutics Platform**, run by Sandy Gould, PhD, Director of Medicinal Chemistry for the Center for the Development of Therapeutics (CDoT).

The **Center for the Development of Therapeutics (CDoT)** is a highly collaborative organisation of professional scientists who are eager to help Broad principal investigators (PIs) advance their deep biological insights to therapeutics. Their mission is to attract the best collaborators and projects, and to succeed in developing new treatments by using systematic approaches in genomics, biology and chemistry.

Finally, Bill Sellers, Core Institute Member & Director of the Cancer Program explained how the program is structured. The Broad Institute's commitment to finding cures for cancer focuses on scientific research aimed at understanding the molecular mechanisms of each type of cancer and applying this knowledge to transform the clinical practice of cancer medicine. Given the biotech, pharma environment in which the Institute is immersed to, there is a natural ability to interact with companies that have therapeutics interest in cancer.

It was also relevant for the delegation to address with all the interlocutors the question of the funding, the profit share model, IP and the integration of students in research projects, as a benchmark for Luxembourg. Science-related questions with regard to their specific research areas were touched upon as well, as Luxembourg developed scientific excellence in health sciences.

“As a Luxembourg national, I was honored and excited to host the FEDIL delegation at the Broad Institute of MIT and Harvard, where I have worked for over seven years. While the goal of the visit was to introduce the delegates to the Broad Institute and its work, it was an opportunity to also learn about the delegates' fields of expertise to identify common areas of interest. Luxembourg's affirmed growth and competitiveness in health sciences, scientific research, and information and communications technologies is remarkable and offers many places to build bridges with the scientific and data technology communities at the Broad Institute and its affiliated institutions.

Personally, it was a humbling experience to reconnect with my roots and culture through this visit and to be reminded of the exceptional environment in which I grew up, one that gave me the background to become a curious biologist and encouraged me to collect international experiences. This visit and the many discussions it ignited offer a wide range of opportunities to create partnerships that will further establish Luxembourg as a major player in scientific and ICT innovation.” states Nadine Fornelos Martins.

DAY 2: FOCUS ON DATA MANAGEMENT AND AI

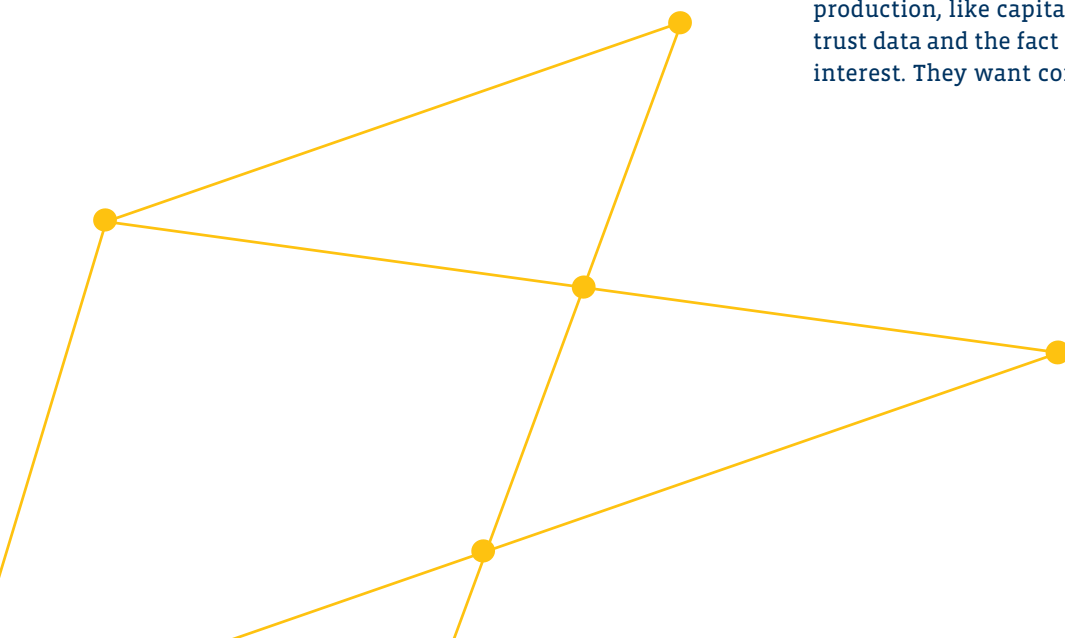
MIT MEDIA LAB AND MIT CONNECTION SCIENCE

At the MIT Media Lab and MIT Connection Science Research Initiative, the delegation had a fruitful exchange with Professor Alex 'Sandy' Pentland, Director of the Media Lab & Founding Faculty Director of the Connection Science, Dr. Thomas Hardjono, CTO of Connection Science & Technical Director of the MIT Trust-Data Consortium and Robert Mahari, PhD student in the Human Dynamics group on building trust in data and empowering communities by setting up new Distributed Ledgers Platforms.

MIT Connection Science is a cross-disciplinary effort, drawing on the strengths of faculty, departments and researchers across the Institute, to decode, analyse, predict and interpret trends in this new environment. The aim is to help executives, entrepreneurs and policymakers open up new possibilities by providing deeper insights into improving lives in our ever-changing, hyper-connected world. They lead a global community of researchers and practitioners from leading organisations who are working together to invent the future of Artificial Intelligence, Blockchain, and Big Data, for good.

Sandy provided an overview of some current projects they are working on with Australia, Indonesia, Switzerland, Singapore, the US Government, among others, and insights on data management, data policy and privacy laws.

As Sandy explained, data are now a primary means of production, like capital, labor, and land. Yet, citizens do not trust data and the fact that the AI economy shall act in their interest. They want control over their data and trust in the



outcomes. Hence, the fundamental question is how we can build trust and empower communities. This can be done by ensuring data ownerships rights and creating Community Institutions to represent people, responsive to citizens. This would be possible with a mindset change enabling shifting from the data sharing model to a federated model in which data are no longer circulated or provided, but processed internally to answer requests via flows and statistics sharing, instead of individual data as such. It represents a distributed system. The question of Cybersecurity of distributed systems has been addressed as well.

The delegation was curious about data models up and running in terms of benchmark. Sandy mentioned China as the most advanced country in this area. In his opinion, it is worth looking at the India Stack as well, the biggest operational system with a financial payment system bigger than VISA. In Europe, Estonia remains the most famous example, besides Switzerland.

In the following, the Luxembourg National Data Service (LNDS), the context of its creation, its role and position as data intermediary within the framework of the Data Governance Act, have been presented by Romain Martin, First Advisor to the Government at the Ministry of Higher Education and Research. Via LNDS, Luxembourg will be interoperable with other countries. The platform, which is a national organisation providing services for value creation from public sector data, aims at enabling sharing and re-use of data for public and private data partners, offering technology and data services, know-how, capabilities, platform, and infrastructure and developing and supporting solutions for responsible secondary use. In this context, Ulf Nehrbass, CEO of the Luxembourg Institute of Health (LIH), illustrated a use case in the health sector led by the LIH (Clinnova Data Integration Centre - C-DIC).

Some discussions with the MIT Digital Currency Initiative (DCI) researchers on Central Bank Digital Currencies (CBDC) took place as well.

DAY 3: FOCUS ON LOGISTICS

MIT CENTER FOR TRANSPORTATION & LOGISTICS

The study trip delegates have visited the MIT Center for Transportation & Logistics, led by Dr. Yossi Sheffi, with whom Luxembourg is already collaborating. He gave an overview of the MIT CTL and SCALE (Supply Chain and Logistic Excellence center) together with Dr. Chris Caplice, Senior Research Scientist, Executive Director.

Joint interview of Dr. Yossi Sheffi – Director of MIT Center for Transportation & Logistics and Professor Katalin Ligeti, Dean of the Faculty of Law, Economics and Finance.

Dr. Sheffi, can you give an overview of the MIT CTL?

The Massachusetts Institute of Technology's Center for Transportation & Logistics (MIT CTL) is dedicated to advancing the field of transportation, supply chain management, and logistics through innovative research, industry collaboration, and educational programs. Founded in 1973, the center has a rich history of pioneering advancements and shaping the future of global supply chains. Over the years, the center has expanded its research focus to encompass a wide range of transportation and logistics-related areas, such as resilience, sustainable supply chains, last mile delivery, digital transformation, humanitarian logistics, supply chain technology, and freight transportation systems. Through interdisciplinary collaboration, the center brings together experts from diverse fields such as engineering, economics, operations research, and data analytics to tackle complex supply chain problems from multiple perspectives.

The MIT CTL's research efforts are driven by close engagement and collaboration with industry partners. The center maintains strong ties with over 50 leading corporations, government agencies, and non-profit organizations to foster knowledge exchange and facilitate the application of research findings in real-world contexts. Engagement with industry ranges from working with students on in class projects, to participating in conferences and events, to sponsoring large-scale research initiatives. This collaboration ensures that the center's research remains relevant and addresses

the practical challenges faced by the industry. Indeed, every research initiative that MIT CTL undertakes includes industry participation. At the same time the center emphasizes academic contributions in leading journals.

In addition to research, the MIT CTL is committed to educating the current and next generation of supply chain management professionals. The center offers a range of educational programs, including graduate degrees, executive education courses, online credentials, and industry-specific workshops. These programs provide students and industry professionals with the knowledge and skills necessary to excel in a rapidly evolving global supply chain landscape. MIT CTL developed and launched the first ever MicroMasters credential in 2015. Consisting of five 12-week online courses covering all aspects for supply chain management, the program has had over 1 million course registrations since its inception.

What is the vision and the overall goal of the MIT CTL?

The vision and goal of MIT CTL is to advance the state of both science and practice of supply chain management across the globe through active industry engagement, cutting-edge education programs, and innovative research.

Can you both explain how the collaboration between the MIT CTL and the University of Luxembourg works?

The University of Luxembourg (UL) began its partnership with the MIT CTL in 2015, when the Luxembourg Centre for Logistics and Supply Chain Management (LCL) was established within our Faculty of Law, Economics and Finance. The LCL, as a member of the MIT SCALE network, belongs to an international alliance of leading research and education centers, founded by the MIT CTL and dedicated to supply chain and logistics excellence through innovation.

MIT CTL collaborates with UL in several ways. First, UL students pursuing a Master in Logistics and Supply Chain management (a program which has been consistently ranked #1 in the world among Supply Chain and Logistics Master Programs since 2019 by the Eduniversal Group) participate in the month-long SCALE Connect program that is run each year in January. Joining Masters' students from MIT as well as the four other Supply Chain and Logistic Excellence (SCALE) centers, the University of Luxembourg students work on joint projects, network with industry leaders, and engage with MIT and SCALE faculty.

Second, MIT CTL collaborates with the UL faculty to improve the educational programs at both centers. University of Luxembourg faculty members have taught at MIT during the SCALE Connect sessions and MIT CTL faculty often teaches at the University of Luxembourg. This exchange of expertise broadens the educational experience for all students involved.

Third, MIT CTL and UL work together on different research initiatives. The Computational Analytics, Visualization, and Education (CAVE) lab is a prime example. Originally developed at MIT CTL, the CAVE lab combines advanced optimization and simulation techniques with interactive touch screens to examine and improve how organizations can make better, more holistic supply chain and network decisions. A sister CAVE lab was opened at the University of Luxembourg earlier this year that is collaborating with MIT CAVE as well as with a similar CAVE lab in SCALE's center in Ningbo, China.

Professor Ligeti, what are the next steps?

At the University of Luxembourg, we are proud of our collaboration with the MIT CTL and SCALE as well as the many graduates that have completed the Logistics and Supply Chain Master at the LCL, with our first PhD candidates receiving

their doctoral degrees in the past two years. In the spirit of MIT CTL's vision of outreach and collaboration, we have been working hard to expand our partnerships with industry leaders and professional associations, leading to increased opportunities for both our students and researchers. In 2021, we introduced a Digital Procurement Track into the Master, supported by a newly established Chair in Digital Procurement with the Ministry of the Economy as well as the CPO Club, an organization composed of chief procurement officers from multiple multinational companies that operate their procurement organization from Luxembourg. This track keeps with the trend towards digital transformation of our economy and is in line with industry needs and expectations.

We hope to develop the concept further with the 2023 opening of the CAVE Lab at Luxembourg, mentioned above. This state-of-the-art facility uses visualization technologies to promote collaboration and communication between industry practitioners and academic researchers, allowing for the co-creation of dashboards for mathematical decision models that can be used to digitalize decision-making in supply chain management, procurement, and logistics. This practical, collective and interdisciplinary approach brings us into a new era of managing the supply chain.

The delegation continued its visit with a tour of the CAVE Lab given by Dr. Matthias Winkenbach, Principal Research Scientist, Director Megacity Logistics Lab, and of the AgeLab given by Dr. Lisa D'Ambrosio, Research Scientist.

Some research programs were presented as well:

- “The Last-Mile Logistics Systems & Visual Supply Chain Analytics” by Dr. Matthias Winkenbach, Principal Research Scientist, Director Megacity Logistics Lab, which focuses on last-mile logistics systems design and planning, E-commerce / omni-channel order fulfillment and mixed / hybrid methods such as Machine Learning / Deep Learning.
- “The Environmental & Social Side of Supply Chains” by Dr. Josue Velasquez, Research Scientist, Director Sustainable Supply Chain Lab (LIFT Lab), which aims at alleviating poverty and LIFTing the life of the bottom billion via contributing to the survival and growth of micro & small businesses in Latin America, by improving their supply chain management capabilities.
- “Supply Chain Research to Meet Human Needs” by Dr. Jarrod Goentzel, Principal Research Scientist, Director Humanitarian Supply Chain (HSCL), which aims at understanding and improving the supply chain systems behind public services and private markets to meet human needs.



DAY 4: FOCUS ON SECURITY AND AI

On the last day, the delegation had a meeting with Professor Bruce Schneier¹, Professor at Harvard Kennedy School who teaches Security Policy. He is an internationally renowned security technologist, called a “security guru” by The Economist. Bruce Schneier is the author of over one dozen books - including his latest, *A Hacker’s Mind* - as well as of hundreds of articles, essays, and academic papers. His influential newsletter “Crypto-Gram” and his blog “Schneier on Security” are read by over 250,000 people. Schneier is a fellow at the Berkman Klein Center for Internet & Society at Harvard University; a lecturer in Public Policy at the Harvard Kennedy School; a board member of the Electronic Frontier Foundation and AccessNow; and an Advisory Board Member of the Electronic Privacy Information Center and VerifiedVoting.org. He is the Chief of Security Architecture at Inrupt, Inc.

The core of the discussions was on early generative AI platforms (ChatGPT), blockchain, crypto, social network business models, and regulatory policies such as the European AI Act and GDPR.

Bruce Schneier generally welcomes the European AI Act, however, in his view, we need to regulate use cases rather than the AI product itself, which is merely a tool. He adds that our legislative processes are no longer adapted to innovation speed in this field. Yet, Bruce Schneier believes that outdated

regulation is better than no regulation at all. He believes that the use of AI should not be banned. In fact, students and their teachers, lawyers, etc. will have to learn to live in this world where AI is omnipresent. In future, first drafts of documents in offices and exercises in schools will be written using AI. The question of copyright will therefore have to be resolved.

At the end of all these fruitful meetings, the delegation hosted a reception at Boston harbor with some organizations to strengthen collaboration between Luxembourg and the Boston area.

FEDIL would like to thank all the involved local organizations for hosting the delegation and for the inspiring discussions. FEDIL also extends its thanks to the Luxembourg Trade and Investment Office in New York, in particular to Luxembourg Council General, Paul Steinmetz and his Deputy Kıvanç Ergu, PhD, for their support in organising the trip.

The delegation was composed of Michèle Detaille, Jean-Louis Schiltz, Yves Elsen, Christophe Goossens, Gerard Hoffmann, Paul Konsbruck, Cliff Konsbruck, Georges Muller, Laurent Loschetter, Romain Martin, Sasha Baillie, Jean Hilger, Jens Kreisel, Katalin Ligeti, Ulf Nehrbass, Bjorn Ottersten, Daniel Schneider, Georges Santer and Celine Tarraube.

¹ www.schneier.com

Article et photos :

CÉLINE TARRAUBE

*Conseillère digitalisation et
innovation à la FEDIL
celine.tarraube@fedil.lu*



Actualités de la FEDIL

COPRES OF BUSINESSEUROPE

1 & 2 June 2023

On 1 & 2 June 2023, FEDIL attended BusinessEurope's Council of Presidents in Madrid in view of the Spanish presidency in the Council of the European Union, which started on 1 July.

The Presidents of BusinessEurope's 40 member federations, including FEDIL as one of its founding members, presented their priorities for the Spanish Presidency, outlined in the "BusinessEurope Madrid Declaration", to the Spanish First Deputy Prime Minister and Minister of Economy, Nadia Calviño Santamaria. Notably, we explained to the Spanish government that we need competitive companies to achieve economic and social progress. To this end, it is very important that obligations and administrative charges imposed on companies are harmonised, simplified, relaxing, and streamlined. In addition, national federations discussed with Commissioner Schinas, Vice-President of the Commission, on EU's response to the multiple challenges that EU companies are facing, at both European and international level.

Finally, the Council of Presidents also took part in an exchange of views on a variety of relevant files with H.M. King Felipe VI of Spain.

FEDIL will continue to ensure that the challenges and difficulties its members are facing are taken seriously into consideration by European policymakers and that optimal solutions are elaborated.



ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) - La FEDIL à la 111^e session de la Conférence internationale du travail (CIT)

du 5 au 16 juin 2023

À l'occasion de la 111^e session de la CIT qui s'est tenue à Genève du 5 juin au 16 juin 2023, des représentants des gouvernements, des salariés et des employeurs de 187 États membres de l'OIT se sont réunis pour débattre et échanger sur des questions liées au monde du travail. En tant que représentante des employeurs, la FEDIL a fait partie de la délégation luxembourgeoise.

Au sein de la commission de la discussion générale sur la transition juste, les délégués ont souligné la nécessité d'une transition qui favorise la création d'économies écologiquement durables et inclusives, qui encourage la création d'emplois de qualité et qui crée des conditions de travail décentes. Alors même qu'une transition juste est essentielle pour un développement économique, social et environnemental durable, l'OIT a rappelé qu'une telle transition ne peut se faire sans un dialogue social fort entre les partenaires sociaux.

La conférence a également été l'occasion de discuter des changements et des nouveaux défis dans le monde du travail auxquels sont de plus en plus confrontés les salariés et les entreprises. L'évolution rapide vers de nouveaux modèles économiques, notamment en raison de la digitalisation et de la transition verte, nécessite des mesures urgentes pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre dans le monde entier. Cela passe notamment par la création d'un cadre d'apprentissage qui permet aux personnes de tous âges d'acquérir des compétences et de les mettre à jour continuellement. Ce n'est qu'en créant un cadre d'apprentissage de haute qualité, correctement réglementé, inclusif et suffisamment financé que l'on pourra trouver des réponses aux nouveaux défis du monde du travail.

La conférence s'est achevée, après deux semaines de débats intensifs, avec l'adoption du budget de l'OIT pour 2024/2025 ainsi que le sommet sur le monde du travail qui s'est tenu les 14 et 15 juin sur le thème de la « justice pour tous ». Par ailleurs, la Commission de l'application des normes de la

CIT a de nouveau adopté des conclusions sur certains cas individuels relatifs à des difficultés rencontrées par les États membres dans l'application des conventions de l'OIT. L'OIT a en outre adopté une résolution, dans laquelle elle dénonce le non-respect persistant des droits des salariés par le Bélarus et l'arrestation d'innombrables syndicalistes. La résolution recommande de prendre des mesures conformément à l'article 33 de la Constitution de l'OIT afin de garantir que le Bélarus se conforme aux normes de l'OIT.

LES LAURÉATS DES LUXEMBOURG CLOUD AWARDS 2023

21 juin 2023

Après la présentation exhaustive des projets retenus pour les Luxembourg Cloud Awards dans la rubrique FOCUS de l'Écho des Entreprises 03/2023, les lauréats de l'édition 2023 ont été révélés le 21 juin lors du gala Golden-I.

Dans la catégorie « **Cloud Innovation Project of the Year** », le prix revient à Alsego pour son projet LetzRelay, une solution cloud innovante de sécurisation des e-mails entrants, contribuant à une protection renforcée contre les tentatives de phishing, tout en sensibilisant les utilisateurs aux risques.

« *Les défis actuels en matière de cybersécurité sont principalement axés sur la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement et, comme nous le savons tous, les PME sont souvent les plus vulnérables. LetzRelay, la solution d'Alsego pour protéger les infrastructures de messagerie, les cible spécifiquement, ce qui a été considéré par le jury comme un élément clé de différenciation. Un autre aspect de la solution est sa « scalability », particulièrement importante lorsqu'on s'adresse à une multitude d'entités de tailles différentes.* » explique Pascal Steichen, Président du jury 2023.

Dans la catégorie « **Cloud Tech Innovator of the Year** », le prix récompense Divizend Luxembourg qui propose une solution automatisée à destination des investisseurs afin de leur permettre de récupérer aisément le trop-perçu au niveau de l'impôt sur les dividendes prélevé à la source par des administrations fiscales étrangères.

« *La solution de Divizend répond à une demande du marché d'automatisation des processus à l'ère du digital. Le jury a particulièrement apprécié les possibilités de déploiement dans différents environnements cloud, en utilisant les standards de sécurité les plus élevés.* » commente Pascal Steichen.



FTL FÊTE LES 20 ANS DES PSF DE SUPPORT

27 juin 2023

Le 27 juin dernier, Finance & Technology Luxembourg (FTL) a célébré les 20 ans du statut de PSF de support au restaurant SixSeven Royal Hamilius. L'association, qui représente la majorité des entreprises agréées au Luxembourg, a rassemblé quelque 200 membres de la communauté des PSF de support et clients pour cet événement marquant. L'association a profité de cette belle occasion pour remercier ses membres pour leur participation à ses activités et souligner le travail accompli au cours des deux dernières décennies dans le but d'assurer la pérennité des services financiers. Le ministère des Finances, représenté par la ministre Yuriko Backes et son équipe, ainsi que la CSSF ont été remerciés pour leur écoute attentive et leur soutien dans la réforme des PSF de support, essentielle pour l'avenir du secteur.

L'événement a débuté avec le premier discours officiel prononcé par Jean-François Terminaux. Le Président de FTL a évoqué l'importance de l'étape des 20 ans des PSF de support au Luxembourg. En effet, l'introduction du statut de sociétés



de services technologiques et/ou de support à destination des acteurs des secteurs financiers et de l'assurance au Luxembourg en 2003 a permis de renforcer les compétences locales, en externalisant certaines activités non essentielles, tout en garantissant le respect du secret professionnel et de la supervision réglementaire. Cependant, l'exportation de ces compétences au-delà des frontières luxembourgeoises est restée un défi. Tout en exprimant sa gratitude envers les membres de l'association pour leur contribution active, il est revenu sur les travaux réalisés par l'association. Le projet de création d'un standard ISAE 3000 retranscrivant la circulaire CSSF 20/750 permettra un contrôle plus efficace des exigences réglementaires, tout en fournissant un rapport qui pourra être partagé avec les clients, entre autres, au-delà des frontières

du pays. Jean-François Terminaux a également indiqué qu'au regard de la réglementation croissante, notamment avec l'arrivée de DORA, les groupes de travail de l'association vont être réactivés, appelant toutes les forces vives à manifester leur intérêt à contribuer. L'association entend donc continuer à travailler à l'accélération de la réforme du statut de PSF de support.

Bien que n'étant pas présente physiquement, Yuriko Backes, ministre des Finances, a tenu à transmettre un message d'anniversaire en vidéo. La ministre est revenue sur les changements significatifs survenus dans le secteur financier au cours des deux dernières décennies. Elle a mis l'accent sur l'importance croissante de la transformation numérique et de la technologie dans l'industrie, ainsi que sur les défis et les opportunités réglementaires qu'elle présente. La ministre a souligné l'importance de la confiance pour la fourniture des services ICT pour le secteur financier dans un monde où l'« open finance » et le cloud sont en train de devenir la nouvelle norme. Elle a également encouragé le secteur des PSF de support à valoriser leur expertise en matière de conformité réglementaire et à saisir les nouvelles opportunités numériques pour assurer leur succès continu.

Claude Marx, Directeur général de la CSSF a ensuite pris la parole. Il a retracé l'historique des PSF et a abordé les défis futurs auxquels ils devront faire face, tels que la mutualisation et l'outsourcing, l'intelligence artificielle ou encore le cloud ainsi que les talents. Il a insisté sur la nécessité d'embrasser ces défis afin de rester compétitif. Il a souligné l'importance de la mise en place des PSF de support au Luxembourg et le rôle clé que ces derniers ont joué dans le développement de la place financière luxembourgeoise, mentionnant que le secteur emploie aujourd'hui quelque 8600 personnes. Insistant sur le rôle essentiel que les PSF de support continueront de jouer dans la transition de la place financière, il a ouvert la voie à un échange constructif dans la modernisation du statut de PSF de support.

Enfin, Laurent de la Vaissière, Vice-Président de FTL, a pris la parole pour exprimer sa profonde reconnaissance envers les sponsors et partenaires de l'événement, soulignant chaleureusement leur soutien inestimable.

CERCLE DES CHEFS DU PERSONNEL

29 juin 2023

Le 29 juin 2023, nous avons eu le plaisir d'inviter nos responsables des ressources humaines à une nouvelle session d'information au cours de laquelle plusieurs sujets relatifs à la gestion des ressources humaines ont été abordés, dont :

Nouveautés législatives

- Projet de loi n° 8227 portant modification des lois sur l'immigration
- Télétravail : Nouvel accord-cadre européen en matière de sécurité sociale
- Loi du 28 juin 2023 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif au droit à la déconnexion
- Loi du 29 mars 2023 relative au harcèlement moral (intervention de l'ITM)

Sécurité et santé au travail

- Dispositions en matière de sécurité-santé au travail : rôle et responsabilité des employeurs et des salariés (intervention de l'ITM)

Contexte économique actuel

- Plans de maintien dans l'emploi et aides financières pour les entreprises

Recrutement

- Comment optimiser son recrutement en 2023 ? (intervention de la Federation for Recruitment, Search & Selection)

Les présentations sont disponibles sur le site de l'évènement sur fedil.lu/events.



FEDIL BRUSSELS DAY 2023

3 July 2023

The FEDIL Brussels Day 2023, on 3 July, brought together representatives of our member companies and esteemed stakeholders and colleagues from the EU environment.

The day kicked off with an insightful meeting with Antoine Kasel, Head of Cabinet of Commissioner Nicolas Schmit (DG EMPL). We had the opportunity to discuss high level crucial topics relevant for our members and gain valuable insights into the Commission's views on them.

Fuelling our discussions further, a high-level working lunch provided a conducive environment for open dialogue and networking. All participants split in thematic tables and engaged with policymakers on different important topics, while fostering positive connections.

The event featured dynamic break-out sessions with the relevant European Commission's Directorates-General. Our discussions on employment and social affairs focused on Posting of Workers, Social Security Coordination, and the European Year of Skills. We explained our main positions on these files that are important for both Luxembourg's employers and workers. Concerning energy and industrial policies, we addressed critical topics such as the Net-Zero Industry Act, Electricity Market Design, and the EU Hydrogen Bank. These discussions gave us the opportunity to explain the delicate position of our industry, which faces important challenges related to the volatility and uncertainty in



energy costs, significantly impacting their profitability and competitiveness. Finally, with DG CONNECT, we could informally exchange about the European Cybersecurity Certification Scheme for Cloud Services.

Furthermore, we had the privilege of meeting with the Permanent Representation of the Grand Duchy of Luxembourg to the European Union. These meetings focused on the same topics and could extend our reach and solidify our partnerships, amplifying our collective voice and influence.

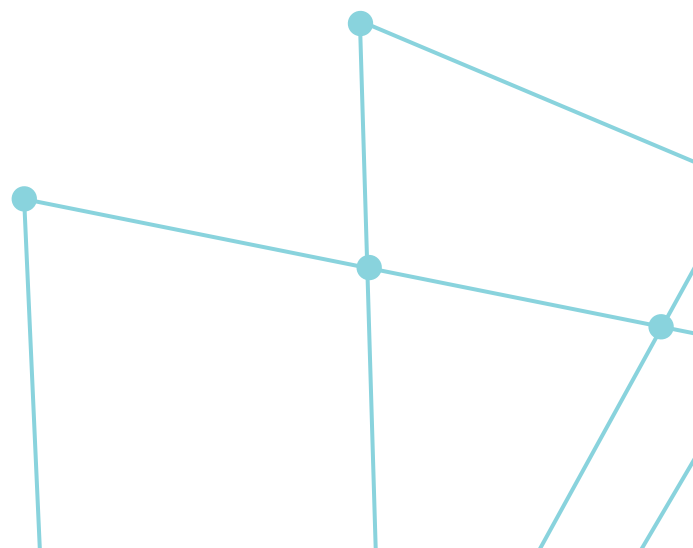
FEDIL's Brussels Day was a great success, providing a platform for collaboration, knowledge sharing, and networking. We are grateful to all the participants and stakeholders who made this event possible.

ROOM #42 – DO(N'T) PANIC

4 July 2023

On 4 July 2023, members of the FEDIL's IND-ISAC (Forum on cybersecurity dedicated to the manufacturing industry) experienced the ROOM#42.

Hosted by the Luxembourg House of Cybersecurity, the ROOM#42 simulator is a key training infrastructure and a unique and innovative concept in Europe. Its specific immersion training approach brings a group of trainees in a one-hour realistic cyberattack simulation, offering deep and comprehensive learning based on an intense experience. The "participants" are facing a cyberattack and have to react to it, human dimension being the cornerstone of a cybersecurity system. Training to manage a crisis teaches how to react and strengthens the level of preparedness when faced with one in the real world.



Commodo 5.0 : Plus qu'une histoire de protection de l'environnement et de sécurité au travail

Avec la révision fondamentale prévue de la loi modifiée de 1999 relative aux autorisations d'exploitation (ci-après la loi commodo), le gouvernement veut se donner les moyens de simplifier et de digitaliser les procédures d'autorisations d'exploitation et on ne peut que soutenir l'idée de base de cette initiative. La suppression des échanges postaux et des risques y liés, la réalisation de l'enquête publique en ligne ou encore le traitement digital des demandes, et ceci sur base de procédures d'instructions claires et précises, ont, en théorie, le potentiel de simplifier les démarches et de réduire les délais d'autorisations.

Outre l'enjeu des délais d'instructions dans le texte de loi, un enjeu majeur reste le besoin de prévisibilité et de simplicité pour les requérants ou les investisseurs. Oui, il est important de transférer les gains de productivité aux délais d'instructions, mais il est au moins aussi important de créer le cadre et les conditions aboutissant à un niveau élevé de respect des délais prévus. La révision de la loi commodo devrait donc également être l'occasion de créer une meilleure prévisibilité sur les études à fournir dès le début de la procédure (p.ex. en standardisant davantage le type d'études à fournir selon les types de projet), de rationaliser les démarches en intégrant le volet relatif à la protection de l'eau dans la procédure de demande d'autorisation d'exploitation, de simplifier les démarches par le biais d'un interlocuteur unique en charge du suivi de l'ensemble des volets (y compris le volet « eau »), d'introduire la possibilité d'exploiter une activité sur base

d'autorisations provisoires au risque de l'exploitant, ou encore, d'introduire un certain caractère contraignant pour les délais d'instructions des administrations (comme cela se fait p.ex. au niveau de la procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement).

Avec des tendances protectionnistes plus prononcées au niveau global (p.ex. « US Inflation Reduction Act ») comme au niveau européen (p.ex. interventions étatiques sur les prix de l'énergie), il devient aujourd'hui essentiel de reconnaître le caractère de plus en plus important des demandes d'autorisations pour la compétitivité et l'attractivité de l'économie luxembourgeoise et, par conséquent, de consolider les enjeux de protection de l'environnement, de sécurité au travail et de compétitivité économique.

Finalement, à côté des modifications portant sur les procédures d'autorisations, la révision de la loi commodo devrait aussi être l'occasion de s'inscrire pleinement dans la philosophie du « Net-Zero Industry Act », qui octroie aux États membres une responsabilité de créer le cadre permettant de réussir la transition énergétique et écologique des entreprises à l'horizon 2050. Ceci passe aussi par l'extension du champ d'application des procédures allégées et accélérées aux activités ayant trait à la décarbonation, à la production d'énergies renouvelables et à la durabilité et la circularité des processus et des produits, et ceci sur base de critères précis et objectifs.

JEAN-MARC ZAHLEN

*Conseiller énergie et environnement
auprès de la FEDIL*

jean-marc.zahlen@fedil.lu



Un régulateur/coordonateur unique du numérique

Comprendre les nouvelles réglementations européennes concernant les nouvelles utilisations des données (DGA, DA, IA, DMA, DSA...) se révèle être une tâche complexe, car leur gouvernance semble actuellement un peu floue, laissant présager une multitude d'autorités compétentes dans ce domaine. Contrairement au RGPD, ces nouvelles réglementations font référence à plusieurs reprises aux lois nationales, ce qui a pour conséquence qu'il faudra clarifier quelles autorités joueront un rôle dans ce contexte.

En effet, là où le RGPD n'évoquait qu'une seule autorité de contrôle compétente dans chaque État membre en matière de protection des données à caractère personnel, le Digital Services Act (DSA), le Digital Market Act (DMA), le Data Governance Act (DGA) ainsi que les règlements en cours d'adoption comme p.ex. l'AI Act ou le Data Act, prévoient l'intervention de multiples autorités et d'organismes dans le cadre de leur gouvernance : l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA), l'Autorité de la concurrence, la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)...

En vertu des dispositions du DSA, les États membres devront désigner les autorités nationales compétentes, y compris les coordinateurs pour les services numériques au plus tard le 17 février 2024, date générale d'entrée en application du DSA. Ces coordinateurs seront chargés de contrôler le respect du règlement DSA dans leur pays et de recevoir les plaintes à

l'encontre des intermédiaires en ligne. En France, p.ex., le coordinateur national sera l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). Dans d'autres pays, il s'agira aussi de l'autorité des médias.

Dans ce contexte, la FEDIL a manifesté, fin 2022, ses préoccupations concernant la mise en œuvre du DSA au Luxembourg et la désignation de l'Autorité de la concurrence en tant que coordinateur pour les services numériques luxembourgeois. La FEDIL est d'avis que l'Autorité Luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) serait l'autorité nationale la mieux placée pour cette désignation, à condition bien entendu de lui donner les moyens nécessaires pour exercer les missions qui lui seraient ainsi attribuées. Le coordinateur pour les services numériques nécessite des compétences techniques spécifiques et variées ayant trait aux contenus et l'ALIA dispose d'ores et déjà de ces compétences sur base du rôle qui est le sien en matière de surveillance des contenus audiovisuels, les contenus en matière de DSA et ceux en matière audiovisuelle étant largement similaires, voire identiques ou soumis aux mêmes règles de base.

Le Luxembourg devrait considérer les obligations institutionnelles découlant du DSA comme une opportunité pour mettre en place un régulateur/coordonateur unique du numérique, des activités des plateformes numériques et de celles en matière d'audiovisuel. Une autorité qui serait également apte à assumer les autres tâches à venir qui découlent de projets actuellement en discussion, comme p.ex. les projets européens sur l'intelligence artificielle, l'économie des données et la cybersécurité.

GEORGES SANTER

Responsable digitalisation et innovation auprès de la FEDIL
georges.santer@fedil.lu



Carte blanche



"Klima-Bündnis" - une opportunité manquée de soutien à l'industrie luxembourgeoise ?

Lors de vos balades à vélo à travers le Luxembourg, vous remarquerez que les deux tiers des communes luxembourgeoises arborent le logo du Klima-Bündnis à leur entrée de village. Ce label les engage à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de manière significative d'ici 2050, en diminuant leur empreinte carbone d'au moins 95% par rapport à celle de 1990.

La lutte contre le réchauffement climatique est clairement la priorité de tous les acteurs politiques, comme en témoignent les programmes des différents partis politiques. Le gouvernement a intensifié ses efforts en accordant des aides à la mobilité, aux énergies renouvelables, aux éco-technologies, ainsi qu'à la rénovation et la construction de bâtiments écoresponsables.

Pourtant, les marchés publics accordent à peine de l'importance à cette nécessité, privilégiant depuis toujours le critère du prix, c'est-à-dire le moins disant, au détriment de la solution la plus durable. Pire encore, les cahiers des charges sont trop souvent rédigés en sous-traitance par des bureaux d'études étrangers, privilégiant des entreprises étrangères, en citant directement des noms de fabricants/fournisseurs ou en se référant à des labels et caractéristiques qui favorisent une seule entreprise, tout ceci au détriment du libre jeu de la concurrence, du contribuable luxembourgeois et de l'industrie indigène.

Notre entreprise célèbre cette année son centenaire. Nous avons arrêté nos 3 fours à chaux, fortement émetteurs de CO₂ en 1965. Depuis nous fabriquons des matériaux de construction en béton pour le bâtiment et le génie civil, tels que des tuyaux d'assainissement, des blocs de maçonnerie et des pavés et dalles pour l'aménagement extérieur. L'entreprise emploie 160 personnes, qui sont toutes des consommateurs au Luxembourg ou dans la Grande Région. Nos fournisseurs de matières premières sont locaux, les rebuts de fabrication sont recyclés dans le but de diminuer notre empreinte carbone.

Dans notre métier, la principale source d'émission de carbone provient du processus de fabrication du ciment, qui nécessite des températures élevées et l'utilisation de combustibles fossiles. Par conséquent, le béton, fabriqué à partir de ciment, représente lui aussi une part de l'empreinte carbone de l'industrie de la construction.

L'industrie du ciment et du béton joue un rôle majeur dans l'économie mondiale et nationale. C'est un fait qu'elle est certes responsable d'environ 8% des émissions de dioxyde de carbone, mais face à l'urgence climatique, le secteur s'engage de plus en plus dans la décarbonation, cherchant à réduire son empreinte carbone tout en maintenant son rôle crucial dans la construction.

Des solutions prometteuses existent pour réduire ces émissions. Les recherches se concentrent sur trois domaines clés : l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le processus de production du ciment, l'utilisation de sources d'énergie alternatives et le développement de matériaux de construction plus durables.

En parallèle, notre entreprise mène des recherches pour développer des matériaux de construction plus durables et explore l'utilisation de liants alternatifs, tels que les cendres volantes ou les laitiers de haut fourneau, qui peuvent remplacer une partie du clinker sans compromettre les propriétés du béton. De plus, des techniques de captage et de stockage du carbone sont étudiées pour réduire les émissions nettes de CO₂.

Toutes ces mesures ont un coût. D'ici 2024 nous investirons 3,5 millions d'EUR dans une centrale photovoltaïque couvrant notre consommation électrique totale de 2400 MWh ! Par ce projet d'auto-consommation, nous serons alors neutres en CO₂ (Scope 1).

En 2021-2023 nous avons investi en plus 6,5 millions d'EUR dans l'optimisation énergétique de nos étuves et le traitement de surface de pavés et dalles afin de devancer nos concurrents étrangers tant sur le plan de la qualité que de l'esthétique.

Imaginez alors comment nous nous sentons en tant qu'industriel luxembourgeois lorsque, après avoir franchi certaines pancartes du Klima-Bündnis, nous voyons des piles de palettes entassées, provenant de nos concurrents étrangers, qui recourent de façon abusive au « greenwashing » alors que leurs produits ont été transportés parfois sur plus de 400 km.

Chers élus, pouvoirs publics et prescripteurs, l'herbe n'est pas plus verte ailleurs, prenez s.v.p. une position claire en faveur de l'industrie luxembourgeoise, les références de qualité et les normes sont aussi bien garanties par nos champions locaux. En ces temps critiques pour le secteur du bâtiment, l'heure est venue de serrer les rangs. Unissons nos efforts pour que tout chantier public financé par des deniers publics puisse être réalisé dans le respect des critères de durabilité, en accordant une importance accrue aux avantages inhérents des fournitures de proximité.

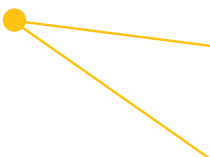
Il est temps de soutenir notre industrie nationale et de privilégier les solutions locales. Il est temps de réévaluer les critères de sélection des marchés publics et de placer la durabilité au cœur de nos choix. Le Klima-Bündnis et les bilans environnementaux offrent une opportunité précieuse de soutenir l'industrie indigène et de réduire véritablement notre empreinte carbone. Ne laissons pas cette chance passer.

Soyons fiers de notre industrie luxembourgeoise !



Article :
ERIC KLÜCKERS
Administrateur-délégué de Contern S.A

Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM



Licenciement avec préavis suivi d'un licenciement avec effet immédiat : devoirs de l'employeur

Le droit du travail n'interdit pas que l'employeur procède à un licenciement avec effet immédiat après avoir au préalable pour le même salarié déjà mis fin au contrat de travail avec préavis. En effet, si au cours du préavis, il s'avère que le salarié commet une faute grave, c'est-à-dire un fait ou une faute qui rend immédiatement et définitivement impossible le maintien des relations de travail, l'employeur peut à nouveau mettre fin au contrat avec effet immédiat.

Dans un tel cas, il s'agira de deux licenciements qui répondent à deux procédures distinctes. Cette distinction n'est vraisemblablement pas connue de certains employeurs comme le démontre l'arrêt¹ analysé en l'espèce.

Dans cette affaire, le salarié embauché en qualité de serrurier et aide poseur par contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 22 mai 2018 a été licencié avec préavis en date du 8 juillet 2019. Le préavis devant débiter le 15 juillet 2019. En date du 12 juillet 2019 il a été licencié pour motif grave, en l'occurrence, l'employeur lui reprochait une absence injustifiée de 4 jours depuis la remise en mains propres de la lettre de licenciement avec préavis.

Le salarié a introduit devant les juridictions du travail, une requête visant à voir déclarer abusifs les deux licenciements intervenus. Le tribunal du travail a déclaré justifié le licenciement avec effet immédiat au motif que le salarié n'a pas rapporté la preuve qu'une dispense de travail lui aurait été accordée oralement par l'employeur de sorte que l'absence injustifiée de 4 jours constitue un motif suffisamment grave dans les circonstances de l'espèce pour entraîner la rupture immédiate du contrat de travail. Cela a été confirmé en instance d'appel.

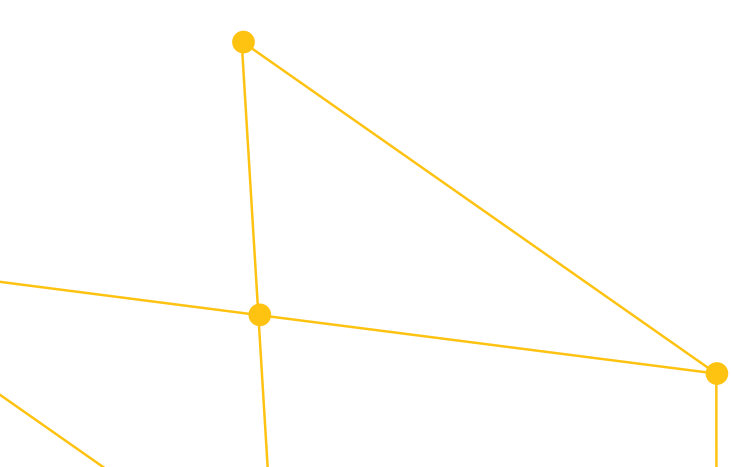
Quant au licenciement avec préavis, il a été déclaré abusif par le tribunal du travail à défaut pour l'employeur d'avoir communiqué au salarié sur sa demande les motifs du licenciement avec préavis endéans le délai légal d'un mois.

En instance d'appel, l'employeur a estimé : « qu'il était superflu d'adresser les motifs à la base du licenciement avec préavis, alors que la partie appelante a été licenciée pour faute grave avant même l'exécution du préavis le 15 juillet 2019 » et que dès lors « aucun effet du licenciement avec préavis ne s'est trouvé anéanti, car ce dernier n'a justement pas commencé à produire ses effets, de sorte que le licenciement avec effet immédiat a remplacé le licenciement avec préavis. »

La Cour d'appel n'a pas manqué de retorqueur à l'employeur que : « Le second licenciement avec effet immédiat ne remplace, ni n'absorbe le premier licenciement avec préavis. En effet les deux actes de résiliation coexistent, ils suivent chacun ses propres règles et peuvent causer des préjudices distincts. Il est à cet égard indifférent que le licenciement avec effet immédiat soit intervenu avant que la période de préavis en rapport avec le premier renvoi ait commencé. »

La Cour d'appel a poursuivi en ces termes : « Un licenciement avec effet immédiat postérieur à un congédiement avec préavis ne dispense pas l'employeur de répondre à une demande de motifs du salarié ayant trait au premier licenciement. Il est constant en cause que {l'employeur} n'a pas répondu à la demande de l'appelant, formulée par lettre recommandée de son mandataire, datée du 25 juillet 2019, de lui communiquer les motifs de son licenciement. [...] Il s'ensuit que c'est à juste titre que le tribunal du travail a déclaré abusif le congédiement avec préavis {du salarié} du 8 juillet 2019. »

¹ Arrêt de la Cour d'appel du 25 mai 2023, n° CAL-2021-00929 du rôle



Le salarié a obtenu la somme de 500 euros à titre de dédommagement du préjudice moral subi en rapport avec le licenciement avec préavis déclaré d'office abusif pour absence de motivation du licenciement. Cette décision permet de rappeler certaines règles essentielles pour les employeurs confrontés à un double licenciement pour un même salarié.

De même, en cas de double licenciement, le salarié licencié avec effet immédiat ne bénéficiera pas de l'indemnité de départ légale calculée en fonction de son ancienneté de service, si le deuxième licenciement (celui avec effet immédiat) a été déclaré régulier. En effet, dans un arrêt du 21 février 2002 (n°25625 du rôle), la Cour d'appel, après avoir déclaré régulier le licenciement avec effet immédiat intervenu en second lieu, a déclaré non-fondée la demande en paiement de l'indemnité de départ par application de l'article 27 (1) alinéa 2 de la loi sur le contrat de travail (aujourd'hui article L. 124-10 (1) alinéa 2 du Code du travail) qui prévoit que : « *Le salarié licencié conformément à l'alinéa qui précède {c'est-à-dire pour motifs graves} ne peut faire valoir le droit à l'indemnité de départ visé à l'article L. 124-7.* »

Néanmoins, dans une décision récente de la Cour d'appel du 20 janvier 2022 (n°CAL-2021-00030), il en a été décidé autrement. La Cour d'appel a en effet motivé l'octroi de l'indemnité de départ au salarié licencié avec effet immédiat après un premier licenciement avec préavis en ces termes : « *Tel que prévu par le tribunal du travail, le droit à l'indemnité de départ prend naissance au moment du licenciement avec préavis et reste acquis même en cas de licenciement avec effet immédiat intervenant par la suite.* »

La problématique est rare de sorte qu'il n'existe pas de nombreuses décisions de justice en la matière pour conclure à un courant jurisprudentiel. Cependant face à deux décisions contradictoires, les juridictions du travail ont tendance à appliquer la décision la plus récente.

ELLA GREDDIE

Conseillère affaires juridiques
et sociales auprès de la FEDIL
ella.gredie@fedil.lu



Publications de la FEDIL



Guide sur le traitement des comportements ostensibles et nocifs des salariés dans le cadre des relations de travail



Le droit à la déconnexion



Position on packaging and packaging waste regulation



Commodo 5.0



NIS 2.0 directive

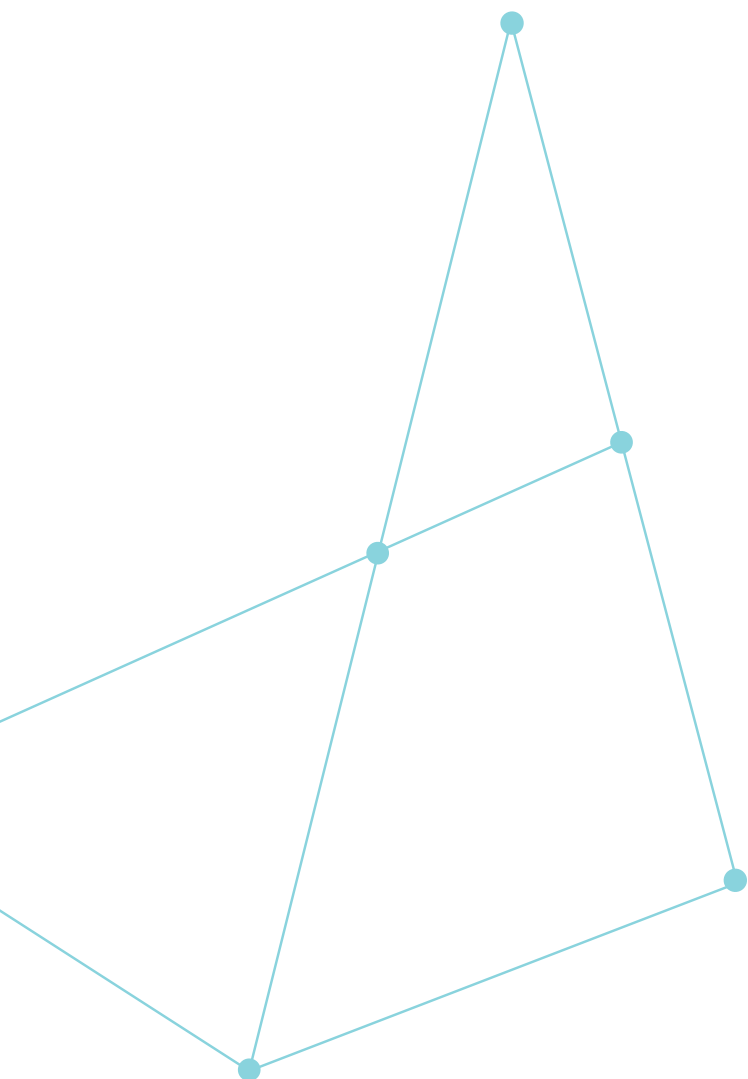


Messages de la FEDIL en vue des élections législatives de 2023

Plus de publications et positions sur WWW.FEDIL.LU



**TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE SUR**
<https://fedil.lu/fr/publications/>



écho des entreprises

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
echo@fedil.lu

Service publicité :
josette.conzemius@ic.lu
(+352) 48 00 22 – 510

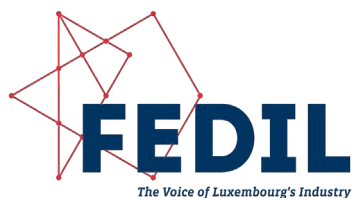
Éditeur :
FEDIL a.s.b.l.
The Voice of Luxembourg's Industry
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Directeur : René Winkin
Rédactrice en chef : Laurence Kayl
Mise en page : Rodney Ndong-Eyogo
Conception : Cl. ff

Impression : Imprimerie Centrale
Paraît 6 fois par an
Tirage : 2.000 exemplaires

© Copyright 2023 FEDIL

Tous droits réservés.
Des reproductions peuvent être
autorisées en ligne par www.lord.lu.



want to see
YOUR AD

here ?
here ?
here ?

Find out how.



Nous finançons

_____ VOTRE PROJET
de TRANSMISSION
et de _____ REPRISE
D'ENTREPRISE



www.snci.lu

SNCI
NOUS FINANÇONS VOTRE AVENIR